

<b>40</b>				<b>1</b>	<b>EUR</b>	
NAT.	Date du dépôt	N° 0403.209.303	P.	U.	D.	C 1

**COMPTES ANNUELS ET AUTRES DOCUMENTS À DÉPOSER EN VERTU DU CODE DES SOCIÉTÉS**

**DONNÉES D'IDENTIFICATION**

DÉNOMINATION: **ATENOR**

Forme juridique: **SA**

Adresse: **Avenue Reine Astrid**

N°: **92**

Code postal: **1310**

Commune: **La Hulpe**

Pays: **Belgique**

Registre des personnes morales (RPM) – Tribunal de Commerce de **Nivelles**

Adresse Internet: <sup>1</sup>

Numéro d'entreprise **0403.209.303**

DATE **10/09/1997** du dépôt de l'acte constitutif OU du document le plus récent mentionnant la date de publication des actes constitutif et modificatif(s) des statuts.

COMPTES ANNUELS **EN EUROS (2 décimales)** <sup>2</sup>

approuvés par l'assemblée générale du **27/04/2018**

et relatifs à l'exercice couvrant la période du **1/01/2017** au **31/12/2017**

Exercice précédent du **1/01/2016** au **31/12/2016**

Les montants relatifs à l'exercice précédent sont / ~~ne sont pas~~ <sup>3</sup> identiques à ceux publiés antérieurement

Nombre total de pages déposées: **59** Numéros des sections du document normalisé non déposées parce que sans objet: 6.2.1, 6.2.2, 6.2.4, 6.2.5, 6.3.1, 6.3.2, 6.3.4, 6.3.6, 6.4.2, 6.5.2, 6.8, 6.17, 6.18.2, 6.20, 9

Signataire  
(nom et qualité)  
**Sidney D. BENS**  
Directeur Financier

Signataire  
(nom et qualité)  
**STEPHAN SONNEVILLE sa**  
Administrateur Délégué

<sup>1</sup> Mention facultative.

<sup>2</sup> Au besoin, adapter la devise et l'unité dans lesquelles les montants sont exprimés.

<sup>3</sup> Biffer la mention inutile.

**LISTE DES ADMINISTRATEURS, GÉRANTS ET COMMISSAIRES  
ET DÉCLARATION CONCERNANT UNE MISSION DE  
VÉRIFICATION OU DE REDRESSEMENT COMPLÉMENTAIRE****LISTE DES ADMINISTRATEURS, GÉRANTS ET COMMISSAIRES**

LISTE COMPLÈTE avec mention des nom, prénoms, profession, domicile (adresse, numéro, code postal et commune) et fonction au sein de l'entreprise

**BERTRAND Luc**

Gouvernementsweg 67, 1150 Bruxelles 15, Belgique

Fonction : Administrateur

Mandat : 24/04/2015- 27/04/2018

**D'ARENBERG Charles-Louis**

Avenue des Fleurs 2A, 1150 Bruxelles 15, Belgique

Fonction : Administrateur

Mandat : 24/04/2015- 27/04/2018

**DE PAUW Marc**

Melkwegel 66/10, 9070 Destelbergen, Belgique

Fonction : Administrateur

Mandat : 24/04/2015- 27/04/2018

**DONCK Frank**

Avenue de Floride 62, 1180 Bruxelles 18, Belgique

Fonction : Président du Conseil d'Administration

Mandat : 24/04/2015- 27/04/2018

**INVESTEA SPRL 0554.946.205**

Avenue Olieslagers 22, boîte 16, 1150 Bruxelles 15, Belgique

Fonction : Administrateur

Mandat : 24/04/2015- 27/04/2018

Représenté par :

1. ATTOUT Emmanuèle

Avenue Jan Olieslagers 22 , boîte 16, 1150 Bruxelles 15, Belgique

**SC SPRL MG PRAXIS 0508.828.247**

AVENUE GRAND'AIR 15, 1000 Bruxelles 1, Belgique

Fonction : Administrateur

Mandat : 24/04/2015- 27/04/2018

Représenté par :

1. GREGOIRE Michèle

Avenue Grand Air 15 , 1640 Rhode-Saint-Genèse, Belgique

**LUXEMPART SA 15763920**

Rue Léon Laval 46, 3372 Leudelange, Luxembourg

Fonction : Administrateur

Mandat : 22/04/2016- 26/04/2019

Représenté par :

1. Schwertzer Jacquot

Rue d'Oetrange 51 , 5360 Schassig, Luxembourg

## LISTE DES ADMINISTRATEURS, GÉRANTS ET COMMISSAIRES (Suite de la page précédente)

**STEPHAN SONNEVILLE SA 0461.220.350**

Rue du Mont Lassy 62B, 1380 Lasne, Belgique

Fonction : Administrateur délégué

Mandat : 22/04/2016- 26/04/2019

Représenté par :

1. SONNEVILLE Stéphan

Rue du Mont Lassy 62B , 1380 Lasne, Belgique

**SOGESTRA SPRL 0834.585.822**

Avenue des Statuaires 115, 1180 Bruxelles 18, Belgique

Fonction : Administrateur

Mandat : 28/04/2017- 24/04/2020

Représenté par :

1. LEMAITRE Nadine

Avenue des Statuaires 115 , 1180 Bruxelles 18, Belgique

**VASTAPANE Philippe**

Rue Spierzelt 5, 8063 Bertrange, Luxembourg

Fonction : Administrateur

Mandat : 24/04/2015- 27/04/2018

**MAZARS Réviseurs d'Entreprises SCRL 0428.837.889**

Avenue Marcel Thiry 77, boîte 4, 1200 Bruxelles 20, Belgique

Fonction : Commissaire, Numéro de membre : B00021

Mandat : 24/04/2015- 27/04/2018

Représenté par :

1. DOYEN Xavier

Avenue Marcel Thiry 77 , boîte 4, 1200 Bruxelles 20, Belgique

Réviseur d'entreprise, Numéro de membre : A01202

**DÉCLARATION CONCERNANT UNE MISSION DE VÉRIFICATION OU DE REDRESSEMENT COMPLÉMENTAIRE**

L'organe de gestion déclare qu'aucune mission de vérification ou de redressement n'a été confiée à une personne qui n'y est pas autorisée par la loi, en application des articles 34 et 37 de la loi du 22 avril 1999 relative aux professions comptables et fiscales.

Les comptes annuels ~~ont~~ / n'ont pas \* été vérifiés ou corrigés par un expert-comptable externe, par un réviseur d'entreprises qui n'est pas le commissaire.

Dans l'affirmative, sont mentionnés dans le tableau ci-dessous: les nom, prénoms, profession et domicile; le numéro de membre auprès de son institut et la nature de la mission:

- A. La tenue des comptes de l'entreprise \*\*;
- B. L'établissement des comptes annuels \*\*;
- C. La vérification des comptes annuels et/ou
- D. Le redressement des comptes annuels.

Si des missions visées sous A. ou sous B. ont été accomplies par des comptables agréés ou par des comptables-fiscalistes agréés, peuvent être mentionnés ci-après: les nom, prénoms, profession et domicile de chaque comptable agréé ou comptable-fiscaliste agréé et son numéro de membre auprès de l'Institut Professionnel des Comptables et Fiscalistes agréés ainsi que la nature de sa mission.

Nom, prénoms, profession, domicile	Numéro de membre	Nature de la mission (A, B, C et/ou D)

\* Biffer la mention inutile.

\*\* Mention facultative.

<b>COMPTES ANNUELS</b>
------------------------

**BILAN APRÈS RÉPARTITION**

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>ACTIF</b>				
<b>FRAIS D'ÉTABLISSEMENT</b> .....	6.1	20	941.881,26	1.156.115,36
<b>ACTIFS IMMOBILISÉS</b> .....		21/28	<u>424.384.934,50</u>	<u>353.449.539,63</u>
<b>Immobilisations incorporelles</b> .....	6.2	21	154.180,12	189.352,17
<b>Immobilisations corporelles</b> .....	6.3	22/27	175.450,09	229.596,99
Terrains et constructions .....		22		
Installations, machines et outillage .....		23		
Mobilier et matériel roulant .....		24	165.280,46	207.628,84
Location-financement et droits similaires .....		25		
Autres immobilisations corporelles .....		26	10.169,63	21.968,15
Immobilisations en cours et acomptes versés .....		27		
<b>Immobilisations financières</b> .....	6.4 / 6.5.1	28	424.055.304,29	353.030.590,47
Entreprises liées .....	6.15	280/1	424.055.133,63	353.030.419,81
Participations .....		280	169.420.926,85	148.155.767,29
Créances .....		281	254.634.206,78	204.874.652,52
Entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation .....	6.15	282/3		
Participations .....		282		
Créances .....		283		
Autres immobilisations financières .....		284/8	170,66	170,66
Actions et parts .....		284		
Créances et cautionnements en numéraire .....		285/8	170,66	170,66

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>ACTIFS CIRCULANTS</b> .....		29/58	<u>82.707.149,33</u>	<u>165.076.950,58</u>
<b>Créances à plus d'un an</b> .....		29	4.734.080,11	15.138.636,52
Créances commerciales .....		290		
Autres créances .....		291	4.734.080,11	15.138.636,52
<b>Stocks et commandes en cours d'exécution</b> .....		3	42.811.902,85	45.785.803,57
Stocks .....		30/36	42.811.902,85	45.785.803,57
Approvisionnements .....		30/31		
En-cours de fabrication .....		32		
Produits finis .....		33		
Marchandises .....		34		
Immeubles destinés à la vente .....		35	42.811.902,85	45.785.803,57
Acomptes versés .....		36		
Commandes en cours d'exécution .....		37		
<b>Créances à un an au plus</b> .....		40/41	7.443.430,31	5.093.153,52
Créances commerciales .....		40	6.698.385,63	3.873.029,03
Autres créances .....		41	745.044,68	1.220.124,49
<b>Placements de trésorerie</b> .....	6.5.1 / 6.6	50/53	26.624.717,99	42.416.276,25
Actions propres .....		50	1.613.981,94	511.413,69
Autres placements .....		51/53	25.010.736,05	41.904.862,56
<b>Valeurs disponibles</b> .....		54/58	723.579,70	56.179.839,66
<b>Comptes de régularisation</b> .....	6.6	490/1	369.438,37	463.241,06
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b> .....		20/58	508.033.965,09	519.682.605,57

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>PASSIF</b>				
<b>CAPITAUX PROPRES</b> .....		10/15	<u>87.552.367,54</u>	<u>106.039.110,55</u>
<b>Capital</b> .....	6.7.1	10	57.630.585,69	57.630.585,69
Capital souscrit .....		100	57.630.585,69	57.630.585,69
Capital non appelé <sup>4</sup> .....		101		
<b>Primes d'émission</b> .....		11		
<b>Plus-values de réévaluation</b> .....		12		
<b>Réserves</b> .....		13	18.451.163,39	18.312.888,97
Réserve légale .....		130	5.763.058,57	5.624.784,15
Réserves indisponibles .....		131	1.614.725,62	512.157,37
Pour actions propres .....		1310	1.613.981,94	511.413,69
Autres .....		1311	743,68	743,68
Réserves immunisées .....		132		
Réserves disponibles .....		133	11.073.379,20	12.175.947,45
<b>Bénéfice (Perte) reporté(e)</b> .....(+)/(-)		14	11.470.618,46	30.095.635,89
<b>Subsides en capital</b> .....		15		
<b>Avance aux associés sur répartition de l'actif net</b> <sup>5</sup> .....		19		
<b>PROVISIONS ET IMPÔTS DIFFÉRÉS</b> .....		16	<u>630.378,41</u>	<u>562.047,43</u>
<b>Provisions pour risques et charges</b> .....		160/5	630.378,41	562.047,43
Pensions et obligations similaires .....		160		
Charges fiscales .....		161		
Grosses réparations et gros entretien .....		162		
Obligations environnementales .....		163		
Autres risques et charges .....	6.8	164/5	630.378,41	562.047,43
<b>Impôts différés</b> .....		168		

<sup>4</sup> Montant venant en déduction du capital souscrit.

<sup>5</sup> Montant venant en déduction des autres composantes des capitaux propres.

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>DETTES</b> .....		17/49	419.851.219,14	413.081.447,59
<b>Dettes à plus d'un an</b> .....	6.9	17	155.490.676,96	185.053.513,09
Dettes financières .....		170/4	152.807.142,87	182.321.428,58
Emprunts subordonnés .....		170		
Emprunts obligataires non subordonnés .....		171	25.000.000,00	25.000.000,00
Dettes de location-financement et dettes assimilées .....		172		
Etablissements de crédit .....		173	2.857.142,87	13.571.428,58
Autres emprunts .....		174	124.950.000,00	143.750.000,00
Dettes commerciales .....		175		
Fournisseurs .....		1750		
Effets à payer .....		1751		
Acomptes reçus sur commandes .....		176		
Autres dettes .....		178/9	2.683.534,09	2.732.084,51
<b>Dettes à un an au plus</b> .....	6.9	42/48	262.707.815,90	225.628.602,45
Dettes à plus d'un an échéant dans l'année .....		42	20.350.000,00	60.550.000,00
Dettes financières .....		43	101.814.285,71	82.588.285,71
Etablissements de crédit .....		430/8	10.714.285,71	29.138.285,71
Autres emprunts .....		439	91.100.000,00	53.450.000,00
Dettes commerciales .....		44	7.820.461,00	6.489.231,69
Fournisseurs .....		440/4	7.820.461,00	6.489.231,69
Effets à payer .....		441		
Acomptes reçus sur commandes .....		46		
Dettes fiscales, salariales et sociales .....	6.9	45	497.269,90	1.058.232,15
Impôts .....		450/3	71.634,98	672.258,62
Rémunérations et charges sociales .....		454/9	425.634,92	385.973,53
Autres dettes .....		47/48	132.225.799,29	74.942.852,90
<b>Comptes de régularisation</b> .....	6.9	492/3	1.652.726,28	2.399.332,05
<b>TOTAL DU PASSIF</b> .....		10/49	508.033.965,09	519.682.605,57

**COMPTE DE RÉSULTATS**

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>Ventes et prestations</b> .....		70/76A	80.521.334,06	182.541.618,04
Chiffre d'affaires .....	6.10	70	47.450.122,12	138.156.084,32
En-cours de fabrication, produits finis et commandes en cours d'exécution: augmentation (réduction) .....(+)/(-)		71	32.283.686,29	42.685.340,54
Production immobilisée .....		72		
Autres produits d'exploitation .....	6.10	74	783.393,42	631.972,98
Produits d'exploitation non récurrents .....	6.12	76A	4.132,23	1.068.220,20
<b>Coût des ventes et des prestations</b> .....		60/66A	77.580.559,04	177.071.192,33
Approvisionnements et marchandises .....		60	63.556.176,33	161.983.876,60
Achats .....		600/8	28.298.589,32	29.652.145,08
Stocks: réduction (augmentation) .....(+)/(-)		609	35.257.587,01	132.331.731,52
Services et biens divers .....		61	10.673.828,94	11.724.609,90
Rémunérations, charges sociales et pensions .....(+)/(-)	6.10	62	1.920.979,62	2.298.668,66
Amortissements et réductions de valeur sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles .....		630	153.655,72	212.275,15
Réductions de valeur sur stocks, sur commandes en cours d'exécution et sur créances commerciales: dotations (reprises) .....(+)/(-)		631/4		
Provisions pour risques et charges: dotations (utilisations et reprises) .....(+)/(-)	6.10	635/8	19.482,67	-132.835,77
Autres charges d'exploitation .....	6.10	640/8	1.255.121,10	984.420,75
Charges d'exploitation portées à l'actif au titre de frais de restructuration .....		649		
Charges d'exploitation non récurrentes .....	6.12	66A	1.314,66	177,04
<b>Bénéfice (Perte) d'exploitation</b> .....(+)/(-)		9901	2.940.775,02	5.470.425,71

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>Produits financiers</b> .....		75/76B	5.735.350,46	13.025.177,90
Produits financiers récurrents .....		75	5.719.596,73	2.673.565,28
Produits des immobilisations financières .....		750	4.414.064,38	2.210.780,62
Produits des actifs circulants .....		751	1.304.895,86	462.761,85
Autres produits financiers .....	6.11	752/9	636,49	22,81
Produits financiers non récurrents .....	6.12	76B	15.753,73	10.351.612,62
<b>Charges financières</b> .....	6.11	65/66B	15.203.209,58	11.563.723,33
Charges financières récurrentes .....		65	12.265.734,19	9.706.575,12
Charges des dettes .....		650	9.921.520,75	9.077.565,26
Réductions de valeur sur actifs circulants autres que stocks, commandes en cours et créances commerciales: dotations (reprises) .....(+)/(-)		651	1.913.771,05	-4.418,28
Autres charges financières .....		652/9	430.442,39	633.428,14
Charges financières non récurrentes .....	6.12	66B	2.937.475,39	1.857.148,21
<b>Bénéfice (Perte) de l'exercice avant impôts</b> .....(+)/(-)		9903	-6.527.084,10	6.931.880,28
<b>Prélèvements sur les impôts différés</b> .....		780		
<b>Transfert aux impôts différés</b> .....		680		
<b>Impôts sur le résultat</b> .....(+)/(-)	6.13	67/77	4.226,43	43.450,62
Impôts .....		670/3	4.286,36	44.705,26
Régularisations d'impôts et reprises de provisions fiscales .....		77	59,93	1.254,64
<b>Bénéfice (Perte) de l'exercice</b> .....(+)/(-)		9904	-6.531.310,53	6.888.429,66
<b>Prélèvements sur les réserves immunisées</b> .....		789		
<b>Transfert aux réserves immunisées</b> .....		689		
<b>Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter</b> .....(+)/(-)		9905	-6.531.310,53	6.888.429,66

**AFFECTATIONS ET PRÉLÈVEMENTS**

	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>Bénéfice (Perte) à affecter</b> .....(+)/(-)	9906	23.564.325,36	42.243.452,41
Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter .....(+)/(-)	(9905)	-6.531.310,53	6.888.429,66
Bénéfice (Perte) reporté(e) de l'exercice précédent .....(+)/(-)	14P	30.095.635,89	35.355.022,75
<b>Prélèvements sur les capitaux propres</b> .....	791/2		
sur le capital et les primes d'émission .....	791		
sur les réserves .....	792		
<b>Affectations aux capitaux propres</b> .....	691/2	138.274,42	344.421,48
au capital et aux primes d'émission .....	691		
à la réserve légale .....	6920	138.274,42	344.421,48
aux autres réserves .....	6921		
<b>Bénéfice (Perte) à reporter</b> .....(+)/(-)	(14)	11.470.618,46	30.095.635,89
<b>Intervention d'associés dans la perte</b> .....	794		
<b>Bénéfice à distribuer</b> .....	694/7	11.955.432,48	11.803.395,04
Rémunération du capital .....	694	11.639.432,48	11.487.395,04
Administrateurs ou gérants .....	695	316.000,00	316.000,00
Employés .....	696		
Autres allocataires .....	697		

**ANNEXE**

**ETAT DES FRAIS D'ÉTABLISSEMENT**

	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>Valeur comptable nette au terme de l'exercice</b> .....	20P	xxxxxxxxxxxxxxxx	1.156.115,36
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Nouveaux frais engagés .....	8002		
Amortissements .....	8003	214.234,10	
Autres .....(+)/(-)	8004		
<b>Valeur comptable nette au terme de l'exercice</b> .....	(20)	941.881,26	
<b>Dont</b>			
Frais de constitution et d'augmentation de capital, frais d'émission d'emprunts et autres frais d'établissement .....	200/2	941.881,26	
Frais de restructuration .....	204		

	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>CONCESSIONS, BREVETS, LICENCES, SAVOIR-FAIRE, MARQUES ET DROITS SIMILAIRES</b>			
<b>Valeur d'acquisition au terme de l'exercice</b> .....	8052P	xxxxxxxxxxxxxxx	267.422,88
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Acquisitions, y compris la production immobilisée .....	8022	29.977,73	
Cessions et désaffectations .....	8032		
Transferts d'une rubrique à une autre .....(+)/(-)	8042		
<b>Valeur d'acquisition au terme de l'exercice</b> .....	8052	297.400,61	
<b>Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice</b> .....	8122P	xxxxxxxxxxxxxxx	78.070,71
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Actés .....	8072	65.149,78	
Repris .....	8082		
Acquis de tiers .....	8092		
Annulés à la suite de cessions et désaffectations .....	8102		
Transférés d'une rubrique à une autre .....(+)/(-)	8112		
<b>Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice</b> .....	8122	143.220,49	
<b>VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE</b> .....	211	<u>154.180,12</u>	

	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>MOBILIER ET MATÉRIEL ROULANT</b>			
<b>Valeur d'acquisition au terme de l'exercice</b> .....	8193P	xxxxxxxxxxxxxxx	717.154,62
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Acquisitions, y compris la production immobilisée .....	8163	32.576,14	
Cessions et désaffectations .....	8173		
Transferts d'une rubrique à une autre .....(+)/(-)	8183		
<b>Valeur d'acquisition au terme de l'exercice</b> .....	8193	749.730,76	
<b>Plus-values au terme de l'exercice</b> .....	8253P	xxxxxxxxxxxxxxx	
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Actés .....	8213		
Acquises de tiers .....	8223		
Annulées .....	8233		
Transférées d'une rubrique à une autre .....(+)/(-)	8243		
<b>Plus-values au terme de l'exercice</b> .....	8253		
<b>Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice</b> .....	8323P	xxxxxxxxxxxxxxx	509.525,78
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Actés .....	8273	74.924,52	
Repris .....	8283		
Acquis de tiers .....	8293		
Annulés à la suite de cessions et désaffectations .....	8303		
Transférés d'une rubrique à une autre .....(+)/(-)	8313		
<b>Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice</b> .....	8323	584.450,30	
<b>VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE</b> .....	(24)	<u>165.280,46</u>	

	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>			
<b>Valeur d'acquisition au terme de l'exercice</b> .....	8195P	xxxxxxxxxxxxxxxx	500.252,21
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Acquisitions, y compris la production immobilisée .....	8165		
Cessions et désaffectations .....	8175		
Transferts d'une rubrique à une autre .....(+)/(-)	8185		
<b>Valeur d'acquisition au terme de l'exercice</b> .....	8195	500.252,21	
<b>Plus-values au terme de l'exercice</b> .....	8255P	xxxxxxxxxxxxxxxx	
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Actées .....	8215		
Acquises de tiers .....	8225		
Annulées .....	8235		
Transférées d'une rubrique à une autre .....(+)/(-)	8245		
<b>Plus-values au terme de l'exercice</b> .....	8255		
<b>Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice</b> .....	8325P	xxxxxxxxxxxxxxxx	478.284,06
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Actés .....	8275	11.798,52	
Repris .....	8285		
Acquis de tiers .....	8295		
Annulés à la suite de cessions et désaffectations .....	8305		
Transférés d'une rubrique à une autre .....(+)/(-)	8315		
<b>Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice</b> .....	8325	490.082,58	
<b>VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE</b> .....	(26)	<u>10.169,63</u>	



	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>AUTRES ENTREPRISES – PARTICIPATIONS, ACTIONS ET PARTS</b>			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice .....	8393P	xxxxxxxxxxxxxxxx	
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Acquisitions .....	8363		
Cessions et retraits .....	8373		
Transferts d'une rubrique à une autre .....(+)/(-)	8383		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice .....	8393		
Plus-values au terme de l'exercice .....	8453P	xxxxxxxxxxxxxxxx	
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Actées .....	8413		
Acquises de tiers .....	8423		
Annulées .....	8433		
Transférées d'une rubrique à une autre .....(+)/(-)	8443		
Plus-values au terme de l'exercice .....	8453		
Réductions de valeur au terme de l'exercice .....	8523P	xxxxxxxxxxxxxxxx	
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Actées .....	8473		
Reprises .....	8483		
Acquises de tiers .....	8493		
Annulées à la suite de cessions et retraits .....	8503		
Transférées d'une rubrique à une autre .....(+)/(-)	8513		
Réductions de valeur au terme de l'exercice .....	8523		
Montants non appelés au terme de l'exercice .....	8553P	xxxxxxxxxxxxxxxx	
Mutations de l'exercice .....(+)/(-)	8543		
Montants non appelés au terme de l'exercice .....	8553		
<b>VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE</b> .....	(284)	_____	
<b>AUTRES ENTREPRISES - CRÉANCES</b>			
<b>VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE</b> .....	285/8P	xxxxxxxxxxxxxxxx	170,66
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Additions .....	8583		
Remboursements .....	8593		
Réductions de valeur actées .....	8603		
Réductions de valeur reprises .....	8613		
Différences de change .....(+)/(-)	8623		
Autres .....(+)/(-)	8633		
<b>VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE</b> .....	(285/8)	170,66	
<b>RÉDUCTIONS DE VALEUR CUMULÉES SUR CRÉANCES AU TERME DE L'EXERCICE</b> .....	8653	_____	

## INFORMATION RELATIVE AUX PARTICIPATIONS

## PARTICIPATIONS ET DROITS SOCIAUX DÉTENUS DANS D'AUTRES ENTREPRISES

Sont mentionnées ci-après, les entreprises dans lesquelles l'entreprise détient une participation (comprise dans les rubriques 280 et 282 de l'actif) ainsi que les autres entreprises dans lesquelles l'entreprise détient des droits sociaux (compris dans les rubriques 284 et 51/53 de l'actif) représentant 10% au moins du capital souscrit.

DÉNOMINATION, adresse complète du SIÈGE et pour les entreprises de droit belge, mention du NUMÉRO D'ENTREPRISE	Droits sociaux détenus				Données extraites des derniers comptes annuels disponibles			
	Nature	directement		par les filiales	Comptes annuels arrêtés au	Code devise	Capitaux propres	Résultat net
		Nombre	%	%			(+) of (-)	
<b>ATENOR GROUP LUXEMBOURG SA</b> Rue Jean Engling 12 1466 Luxembourg Luxembourg 18831883	actions de VN de 100,00 EUR	9.990	99,90	0,10	31/12/2017	EUR	-7.512.956	-8.927.333
<b>C.P.P.M. SA</b> Avenue Reine Astrid 92 1310 La Hulpe Belgique 0454.624.647	actions sans mention de valeur nominale	1.553	89,98	10,02	31/12/2017	EUR	4.493.732	2.514.800
<b>ATENOR TOOLS COMPANY SA</b> Avenue Reine Astrid 92 1310 La Hulpe Belgique 0401.965.921	actions sans mention de valeur nominale	510	99,80	0,20	31/12/2016	EUR	13.658.239	94.397
<b>ALCO BUILDING SA</b> Avenue Reine Astrid 92 1310 La Hulpe Belgique 0441.907.056	actions sans mention de VN	7.000	89,74	10,26	31/12/2017	EUR	4.298.775	236.317
<b>ATENOR GROUP ROMANIA srl S. Etr.</b> Dimitrie Pompeiu Blvd 5-7 020335 Bucharest Roumanie RO24593886	actions nominatives - VN de 10 RON	19.602	100,00	0,00	31/12/2017	RON	-513.317	426.987
<b>VICTOR PROPERTIES SA</b> Avenue Hermann Debroux 40-42 1160 Bruxelles 16 Belgique 0898.989.961	actions nominatives sans mention de VN	15.750	45,00	0,00	31/12/2017	EUR	133.147	-18.127
<b>VICTOR ESTATES SA</b> Avenue Hermann-Debroux 40-42 1160 Auderghem Belgique 0898.912.856	Actions nominatives sans valeur nominale	635.409	45,00	5,00	31/12/2017	EUR	1.323.355	-668.587
<b>NAMUR WATERFRONT SA</b> Avenue Reine Astrid 92 1310 La Hulpe Belgique 0899.048.755	actions nominatives sans mention de VN	243.000	90,00	10,00	31/12/2017	EUR	8.553.631	96.480
<b>ATENOR GROUP CENTRAL EUROPE SA</b> Avenue Reine Astrid 92 1310 La Hulpe Belgique 0898.989.169	actions nominatives sans mention de VN	9.000	90,00	10,00	31/12/2017	EUR	-2.413.273	-52.395

## INFORMATION RELATIVE AUX PARTICIPATIONS

## PARTICIPATIONS ET DROITS SOCIAUX DÉTENUS DANS D'AUTRES ENTREPRISES

DÉNOMINATION, adresse complète du SIÈGE et pour les entreprises de droit belge, mention du NUMÉRO D'ENTREPRISE	Droits sociaux détenus				Données extraites des derniers comptes annuels disponibles			
	Nature	directement		par les filiales	Comptes annuels arrêtés au	Code devise	Capitaux propres	Résultat net
		Nombre	%	%			(+) of (-)	
<b>MONS PROPERTIES SA</b> Avenue Reine Astrid 92 1310 La Hulpe Belgique 0808.355.339	actions nominatives sans mention de VN	900	90,00	10,00	31/12/2017	EUR	4.058.123	1.551.709
<b>ATENOR GROUP HUNGARY Kft S. Etr.</b> Vaci Ut 99 , boîte 1 1139 Budapest Hongrie 14572577243	actions	0	100,00	0,00	31/12/2017	HUF	260.549.044	42.907.495
<b>DREWS CITY TOWER Kft S. Etr.</b> Vaci Ut 99 , boîte 1 1139 Budapest Hongrie 13800226241	actions	0	90,00	10,00	31/12/2017	HUF	12.028.229.961	-571.645.152
<b>CITY TOWER Kft S. Etr.</b> Vaci Ut 99 , boîte 1 1139 Budapest Hongrie 13817741241	actions	0	90,00	10,00	31/12/2017	HUF	677.154.067	-55.647.322
<b>IMMOANGE SA</b> Avenue Hermann Debroux 42 1160 Bruxelles 16 Belgique 0451.570.335	actions	247.545	45,00	5,00	31/12/2017	EUR	619.917	-29.108
<b>BUILD UP SA</b> Avenue Reine Astrid 92 1310 La Hulpe Belgique 0831.181.419	actions nominatives sans mention de VN	900	90,00	10,00	31/12/2017	EUR	10.336.281	730.169
<b>IMMOBILIERE DE LA PETITE ILE SA</b> Avenue Reine Astrid 92 1310 La Hulpe Belgique 0402.141.412	actions au porteur sans mention de VN	1.680	90,00	10,00	31/12/2017	EUR	-29.785	-505.975
<b>CITY VIEW TOWER Kft</b> Vaci Ut 99 , boîte 1 1139 Budapest Hongrie 14005046241	actions	0	3,23	96,77	31/12/2017	HUF	5.220.951.623	-53.753.744
<b>HF IMMOBILIER SA</b> Rue Jean Engling 12 1466 Luxembourg Luxembourg 25095261	actions nominatives - VN de 1000,00 EUR	7.200	90,00	10,00	31/12/2017	EUR	19.128.110	13.284.779

## INFORMATION RELATIVE AUX PARTICIPATIONS

## PARTICIPATIONS ET DROITS SOCIAUX DÉTENUS DANS D'AUTRES ENTREPRISES

DÉNOMINATION, adresse complète du SIÈGE et pour les entreprises de droit belge, mention du NUMÉRO D'ENTREPRISE	Droits sociaux détenus				Données extraites des derniers comptes annuels disponibles			
	Nature	directement		par les filiales	Comptes annuels arrêtés au	Code devise	Capitaux propres	Résultat net
		Nombre	%				%	(+) of (-)
<b>ATENOR GROUP PARTICIPATIONS SA</b> Avenue Reine Astrid 92 1310 La Hulpe Belgique 0842.295.540	actions nominatives sans mention de vn	1.139	99,00	0,09	31/12/2017	EUR	4.281.096	3.026.217
<b>ATENOR GROUP INVESTMENTS SA</b> Avenue Reine Astrid 92 1310 La Hulpe Belgique 0536.995.859	actions nominatives sans valeur nominale	149.990	99,99	0,01	31/12/2017	EUR	1.889.927	273.054
<b>THE ONE OFFICE SA</b> Avenue Reine Astrid 92 1310 La Hulpe Belgique 0645.639.918	Actions nominatives	138.312	90,00	10,00	31/12/2017	EUR	-174.786	-120.310
<b>THE ONE ESTATE SA</b> Avenue Reine Astrid 92 1310 La Hulpe Belgique 0645.639.819	Actions nominatives	138.312	90,00	10,00	31/12/2017	EUR	3.306.883	2.803.471
<b>REST ISLAND SA</b> Avenue Reine Astrid 92 1310 La Hulpe Belgique 0644.454.340	Actions nominatives	1.679	90,00	10,00	31/12/2017	EUR	115.137	-215.409
<b>SENIOR ISLAND SA</b> Avenue Reine Astrid 92 1310 La Hulpe Belgique 0644.454.340	Actions nominatives	1.679	90,00	10,00	31/12/2017	EUR	138.152	-10.745
<b>HEXATEN SA</b> Avenue Reine Astrid 92 1310 La Hulpe Belgique 0464.671.867	Actions au porteur	752.921	90,00	10,00	30/06/2017	EUR	2.332.210	460.641
<b>LUXLEX SA</b> Rue d'Arlon 6 8399 Windhof Luxembourg 25047428	Actions	16.208	81,00	9,00	31/12/2017	EUR	4.942.247	38.901
<b>VICTOR BARA SA</b> Avenue Hermann-Debroux 40 , boîte 42 1160 Bruxelles 16 Belgique 0668.967.428	Actions nominatives	247.545	45,00	5,00	31/12/2017	EUR	1.366.710	-62.383

## INFORMATION RELATIVE AUX PARTICIPATIONS

## PARTICIPATIONS ET DROITS SOCIAUX DÉTENUS DANS D'AUTRES ENTREPRISES

DÉNOMINATION, adresse complète du SIÈGE et pour les entreprises de droit belge, mention du NUMÉRO D'ENTREPRISE	Droits sociaux détenus				Données extraites des derniers comptes annuels disponibles			
	Nature	directement		par les filiales	Comptes annuels arrêtés au	Code devise	Capitaux propres	Résultat net
		Nombre	%	%			(+) of (-)	
<b>VICTOR SPAAK SA</b> Avenue Hermann-Debroux 40 , boîte 42 1160 Bruxelles 16 Belgique 0668.967.527	Actions nominatives	247.545	45,00	5,00	31/12/2017	EUR	2.449.497	-103.935
<b>NAOS</b> Rue d'Arlon 6 8399 Windhof Luxembourg	Actions	495.000	49,50	5,50	31/12/2017	EUR	9.891.558	-68.582
<b>Victorei 174 Business Develoment SA</b> Dimitrie Pompeiu Blv 5-4 020335 Bucharest Roumanie 036061530	Actions nominatives	13.410	90,00	10,00	31/12/2017	RON	-2.413.953	-1.864.970
<b>IMMO SILEX SA</b> Avenue Reine Astrid 92 1310 La Hulpe Belgique 0669.863.885	Sans désignation de valeur nominale	1.000	81,00	9,00	31/12/2017	EUR	2.601.280	-398.720
<b>NOR REAL ESTATE SA</b> Dimitrie Pompei Bld 5-7 , boîte FI 1 020335 Bucharest Roumanie J40/16084/17	Actions à valeur nominale	13.740	90,00	10,00	31/12/2017	RON	267.897	-405.297
<b>HUNGARIA GREENS kft</b> Vaci ut 117/ 119 1138 Budapest Hongrie CG0109302530	part capital	0	90,00	10,00	31/12/2017	HUF	-4.588.969	-7.588.969
<b>ATENOR FRANCE SA</b> Rue François 1er 33 75008 Paris France 38833492911	Sans désignation de valeur nominale	1.000	99,90	0,10		EUR	205.005	-94.995
<b>BDS UNE FOIS SAS SA</b> Rue François 1er 33 75008 Paris France FR830700571	Actions nominales	1.000	90,00	10,00		EUR	16.220.637	-29.363
<b>NGY srl SA</b> Dimitrie Pompei Bld 5-7 , boîte FI 1 020335 Bucharest Roumanie RO22870433	Valeur nominale	5.790.440	25,00	75,00	31/12/2017	ROL	-32.488.218	14.818.193

**INFORMATION RELATIVE AUX PARTICIPATIONS**

**PARTICIPATIONS ET DROITS SOCIAUX DÉTENUS DANS D'AUTRES ENTREPRISES**

DÉNOMINATION, adresse complète du SIÈGE et pour les entreprises de droit belge, mention du NUMÉRO D'ENTREPRISE	Droits sociaux détenus				Données extraites des derniers comptes annuels disponibles			
	Nature	directement		par les filiales	Comptes annuels arrêtés au	Code devise	Capitaux propres	Résultat net
		Nombre	%	%			(+) of (-)	

**PLACEMENTS DE TRÉSORERIE ET COMPTES DE RÉGULARISATION DE L'ACTIF**

	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>PLACEMENTS DE TRÉSORERIE – AUTRES PLACEMENTS</b>			
<b>Actions, parts et placements autres que placements à revenu fixe .....</b>	51	1,17	1,17
Actions et parts – Valeur comptable augmentée du montant non appelé .....	8681	1,17	1,17
Actions et parts – Montant non appelé .....	8682		
Métaux précieux et œuvres d'art .....	8683		
<b>Titres à revenu fixe .....</b>	52	4.836.112,00	7.080.739,99
Titres à revenu fixe émis par des établissements de crédit .....	8684		
<b>Comptes à terme détenus auprès des établissements de crédit .....</b>	53	20.174.622,88	34.824.121,40
Avec une durée résiduelle ou de préavis			
d'un mois au plus .....	8686		
de plus d'un mois à un an au plus .....	8687	20.174.622,88	34.824.121,40
de plus d'un an .....	8688		
<b>Autres placements de trésorerie non repris ci-avant .....</b>	8689		
			Exercice
<b>COMPTES DE RÉGULARISATION</b>			
<b>Ventilation de la rubrique 490/1 de l'actif si celle-ci représente un montant important</b>			
Intérêts payés d'avance			173.579,43
Commissions payées d'avance			46.800,00
Charges à reporter - Divers			131.230,05
Produits acquis - remboursements assurance			17.828,89

**ETAT DU CAPITAL ET STRUCTURE DE L'ACTIONNARIAT**

**ETAT DU CAPITAL**

**Capital social**

Capital souscrit au terme de l'exercice .....  
 Capital souscrit au terme de l'exercice .....

Codes	Exercice	Exercice précédent
100P	XXXXXXXXXXXXXX	57.630.585,69
(100)	57.630.585,69	

Modifications au cours de l'exercice

Représentation du capital  
 Catégories d'actions

    Actions sans désignation de valeur nominale

    Actions nominatives .....

    Actions dématérialisées .....

Codes	Montants	Nombre d'actions
	57.630.585,69	5.631.076
8702	XXXXXXXXXXXXXX	2.658.636
8703	XXXXXXXXXXXXXX	2.972.440

**Capital non libéré**

Capital non appelé .....  
 Capital appelé, non versé .....  
 Actionnaires redevables de libération

Codes	Montant non appelé	Montant appelé, non versé
(101)		XXXXXXXXXXXXXX
8712	XXXXXXXXXXXXXX	

**Actions propres**

Détenues par la société elle-même

    Montant du capital détenu .....

    Nombre d'actions correspondantes .....

Détenues par ses filiales

    Montant du capital détenu .....

    Nombre d'actions correspondantes .....

**Engagement d'émission d'actions**

Suite à l'exercice de droits de conversion

    Montant des emprunts convertibles en cours .....

    Montant du capital à souscrire .....

    Nombre maximum correspondant d'actions à émettre .....

Suite à l'exercice de droits de souscription

    Nombre de droits de souscription en circulation .....

    Montant du capital à souscrire .....

    Nombre maximum correspondant d'actions à émettre .....

**Capital autorisé non souscrit** .....

Codes	Exercice
8721	360.199,10
8722	35.195
8731	1.672.574,00
8732	163.427
8740	
8741	
8742	
8745	
8746	
8747	
8751	

**Parts non représentatives du capital**

Répartition

Nombre de parts .....

Nombre de voix qui y sont attachées .....

Ventilation par actionnaire

Nombre de parts détenues par la société elle-même .....

Nombre de parts détenues par les filiales .....

Codes	Exercice
8761	
8762	
8771	
8781	

**STRUCTURE DE L'ACTIONNARIAT DE L'ENTREPRISE À LA DATE DE CLÔTURE DE SES COMPTES**

Telle qu'elle résulte des déclarations reçues par l'entreprise en vertu du Code des sociétés, art. 631 §2 dernier alinéa et art. 632 §2 dernier alinéa, de la loi du 2 mai 2007 relative à la publicité des participations importantes, art. 14 alinéa 4 de l'arrêté royal du 21 août 2008 fixant les règles complémentaires applicables à certains systèmes multilatéraux de négociation, art. 5.

Actionnariat au 31/12/2017

	<b>Nombre d'actions</b>	<b>Participation %</b>
ALVA s.a.	521.437	9,26%
LUXEMPART s.a.	600.247	10,66%
3D n.v.	695.643	12,35%
SOFINIM n.v.	592.880	10,53%
Stéphan SONNEVILLE s.a.	241.030	4,28%
Actions d'autocontrôle	198.622	3,53%
Public	2.781.217	49,39%
<b>Total</b>	<b>5.631.076</b>	<b>100,00%</b>

## ETAT DES DETTES ET COMPTES DE RÉGULARISATION DU PASSIF

## VENTILATION DES DETTES À L'ORIGINE À PLUS D'UN AN, EN FONCTION DE LEUR DURÉE RÉSIDUELLE

## Dettes à plus d'un an échéant dans l'année

	Codes	Exercice
Dettes financières .....	8801	20.050.000,00
Emprunts subordonnés .....	8811	
Emprunts obligataires non subordonnés .....	8821	
Dettes de location-financement et dettes assimilées .....	8831	
Etablissements de crédit .....	8841	
Autres emprunts .....	8851	20.050.000,00
Dettes commerciales .....	8861	300.000,00
Fournisseurs .....	8871	300.000,00
Effets à payer .....	8881	
Acomptes reçus sur commandes .....	8891	
Autres dettes .....	8901	
<b>Total des dettes à plus d'un an échéant dans l'année .....</b>	<b>(42)</b>	<b>20.350.000,00</b>

## Dettes ayant plus d'un an mais 5 ans au plus à courir

Dettes financières .....	8802	152.807.142,87
Emprunts subordonnés .....	8812	
Emprunts obligataires non subordonnés .....	8822	25.000.000,00
Dettes de location-financement et dettes assimilées .....	8832	
Etablissements de crédit .....	8842	2.857.142,87
Autres emprunts .....	8852	124.950.000,00
Dettes commerciales .....	8862	
Fournisseurs .....	8872	
Effets à payer .....	8882	
Acomptes reçus sur commandes .....	8892	
Autres dettes .....	8902	2.683.534,09
<b>Total des dettes ayant plus d'un an mais 5 ans au plus à courir .....</b>	<b>8912</b>	<b>155.490.676,96</b>

## Dettes ayant plus de 5 ans à courir

Dettes financières .....	8803	
Emprunts subordonnés .....	8813	
Emprunts obligataires non subordonnés .....	8823	
Dettes de location-financement et dettes assimilées .....	8833	
Etablissements de crédit .....	8843	
Autres emprunts .....	8853	
Dettes commerciales .....	8863	
Fournisseurs .....	8873	
Effets à payer .....	8883	
Acomptes reçus sur commandes .....	8893	
Autres emprunts .....	8903	
<b>Total des dettes ayant plus de 5 ans à courir .....</b>	<b>8913</b>	

**DETTES GARANTIES** (comprises dans les rubriques 17 et 42/48 du passif)

**Dettes garanties par les pouvoirs publics belges**

	Codes	Exercice
Dettes financières .....	8921	
Emprunts subordonnés .....	8931	
Emprunts obligataires non subordonnés .....	8941	
Dettes de location-financement et dettes assimilées .....	8951	
Etablissements de crédit .....	8961	
Autres emprunts .....	8971	
Dettes commerciales .....	8981	
Fournisseurs .....	8991	
Effets à payer .....	9001	
Acomptes reçus sur commandes .....	9011	
Dettes salariales et sociales .....	9021	
Autres dettes .....	9051	
<b>Total des dettes garanties par les pouvoirs publics belges .....</b>	<b>9061</b>	

**Dettes garanties par des sûretés réelles constituées ou irrévocablement promises sur les actifs de l'entreprise**

Dettes financières .....	8922	
Emprunts subordonnés .....	8932	
Emprunts obligataires non subordonnés .....	8942	
Dettes de location-financement et dettes assimilées .....	8952	
Etablissements de crédit .....	8962	
Autres emprunts .....	8972	
Dettes commerciales .....	8982	
Fournisseurs .....	8992	
Effets à payer .....	9002	
Acomptes reçus sur commandes .....	9012	
Dettes fiscales, salariales et sociales .....	9022	
Impôts .....	9032	
Rémunérations et charges sociales .....	9042	
Autres dettes .....	9052	
<b>Total des dettes garanties par des sûretés réelles constituées ou irrévocablement promises sur les actifs de l'entreprise .....</b>	<b>9062</b>	

**DETTES FISCALES, SALARIALES ET SOCIALES**

**Impôts** (rubriques 450/3 et 178/9 du passif)

Dettes fiscales échues .....	9072	
Dettes fiscales non échues .....	9073	64.834,98
Dettes fiscales estimées .....	450	

**Rémunérations et charges sociales** (rubriques 454/9 et 178/9 du passif)

Dettes échues envers l'Office National de Sécurité Sociale .....	9076	
Autres dettes salariales et sociales .....	9077	425.634,92

**COMPTES DE RÉGULARISATION**

**Ventilation de la rubrique 492/3 du passif si celle-ci représente un montant important**

Autres - Divers

Intérêts à imputer (s/ crédits, emprunts obligataires, EMTN, MTN)

Exercice
43.094,56
1.609.631,72

**RÉSULTATS D'EXPLOITATION****PRODUITS D'EXPLOITATION****Chiffre d'affaires net**

Ventilation par catégorie d'activité

Ventes d'emphytéoses	361.013,00	1.116.512,78
Droit de superficie	5.000,00	5.000,00
Prestations de services	1.859.053,16	1.990.234,56
Tantième reçu	150.000,00	100.000,00
Vente d'immeuble	1.461.212,60	122.106.306,75
Vente de logements résidentiels	43.613.843,36	12.838.030,23

Ventilation par marché géographique

Belgique	47.410.122,12	138.026.084,32
Europe (hors Belgique)	40.000,00	130.000,00

**Autres produits d'exploitation**

Subsides d'exploitation et montants compensatoires obtenus des pouvoirs publics .....	740	42.206,55	
---------------------------------------------------------------------------------------	-----	-----------	--

**CHARGES D'EXPLOITATION****Travailleurs pour lesquels l'entreprise a introduit une déclaration DIMONA ou qui sont inscrits au registre général du personnel**

Nombre total à la date de clôture .....	9086	19	17
Effectif moyen du personnel calculé en équivalents temps plein .....	9087	17,7	17,6
Nombre d'heures effectivement prestées .....	9088	29.565	30.767

**Frais de personnel**

Rémunérations et avantages sociaux directs .....	620	1.517.589,38	1.650.688,32
Cotisations patronales d'assurances sociales .....	621	333.369,87	404.981,99
Primes patronales pour assurances extralégales .....	622		
Autres frais de personnel .....	623	69.517,40	242.505,24
Pensions de retraite et de survie .....	624	502,97	493,11

	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>Provisions pour pensions et obligations similaires</b>			
Dotations (utilisations et reprises) ..... (+)/(-)	635		
<b>Réductions de valeur</b>			
Sur stocks et commandes en cours			
Actées .....	9110		
Reprises .....	9111		
Sur créances commerciales			
Actées .....	9112		
Reprises .....	9113		
<b>Provisions pour risques et charges</b>			
Constitutions .....	9115	346.659,77	193.767,38
Utilisations et reprises .....	9116	327.177,10	326.603,15
<b>Autres charges d'exploitation</b>			
Impôts et taxes relatifs à l'exploitation .....	640	1.219.002,54	980.163,10
Autres .....	641/8	36.118,56	4.257,65
<b>Personnel intérimaire et personnes mises à la disposition de l'entreprise</b>			
Nombre total à la date de clôture .....	9096		
Nombre moyen calculé en équivalents temps plein .....	9097	0,3	0,2
Nombre d'heures effectivement prestées	9098	1.835	474
Frais pour l'entreprise .....	617	64.689,63	25.406,97

**RÉSULTATS FINANCIERS**

	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>PRODUITS FINANCIERS RÉCURRENTS</b>			
<b>Autres produits financiers</b>			
Subsides accordés par les pouvoirs publics et imputés au compte de résultats			
Subsides en capital .....	9125		
Subsides en intérêts .....	9126		
Ventilation des autres produits financiers			
<b>CHARGES FINANCIÈRES RÉCURRENTES</b>			
<b>Amortissement des frais d'émission d'emprunts</b> .....	6501	219.234,10	
<b>Intérêts portés à l'actif</b> .....	6503		
<b>Réductions de valeur sur actifs circulants</b>			
Actées .....	6510	1.913.771,05	
Reprises .....	6511		4.418,28
<b>Autres charges financières</b>			
Montant de l'escompte à charge de l'entreprise sur la négociation de créances .....	653		
<b>Provisions à caractère financier</b>			
Dotations .....	6560		
Utilisations et reprises .....	6561		
<b>Ventilation des autres charges financières</b>			
commissions s/ cautions, garanties, crédits ...		384.626,43	554.085,18
charges financières diverses		31.815,96	62.342,96
frais sur achats et ventes de titres		14.000,00	17.000,00

**PRODUITS ET CHARGES DE TAILLE OU D'INCIDENCE EXCEPTIONNELLE**

	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>PRODUITS NON RÉCURRENTS</b> .....	76	19.885,96	11.419.832,82
<b>Produits d'exploitation non récurrents</b> .....	(76A)	4.132,23	1.068.220,20
Reprises d'amortissements et de réductions de valeur sur immobilisations incorporelles et corporelles .....	760		
Reprises de provisions pour risques et charges d'exploitation exceptionnels .....	7620		1.051.994,17
Plus-values sur réalisation d'immobilisations incorporelles et corporelles .....	7630	4.132,23	16.226,03
Autres produits d'exploitation non récurrents .....	764/8		
<b>Produits financiers non récurrents</b> .....	(76B)	15.753,73	10.351.612,62
Reprises de réductions de valeur sur immobilisations financières .....	761		
Reprises de provisions pour risques et charges financiers exceptionnels .....	7621		
Plus-values sur réalisation d'immobilisations financières .....	7631	15.753,73	10.351.612,62
Autres produits financiers non récurrents .....	769		
<b>CHARGES NON RÉCURRENTES</b> .....	66	2.938.790,05	1.857.325,25
<b>Charges d'exploitation non récurrentes</b> .....	(66A)	1.314,66	177,04
Amortissements et réductions de valeur non récurrents sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles .....	660		
Provisions pour risques et charges d'exploitation exceptionnels: dotations (utilisations) .....	6620		(+)/(-)
Moins-values sur réalisation d'immobilisations incorporelles et corporelles .....	6630		177,04
Autres charges d'exploitation non récurrentes .....	664/7	1.314,66	
Charges d'exploitation non récurrentes portées à l'actif au titre de frais de restructuration .....	6690		(-)
<b>Charges financières non récurrentes</b> .....	(66B)	2.937.475,39	1.857.148,21
Réductions de valeur sur immobilisations financières .....	661	653.147,26	
Provisions pour risques et charges financiers exceptionnels: dotations (utilisations) .....	6621		(+)/(-)
Moins-values sur réalisation d'immobilisations financières .....	6631	2.284.328,13	1.857.148,21
Autres charges financières non récurrentes .....	668		
Charges financières non récurrentes portées à l'actif au titre de frais de restructuration .....	6691		(-)

**IMPÔTS ET TAXES****IMPÔTS SUR LE RÉSULTAT**

<b>Impôts sur le résultat de l'exercice</b> .....	9134	4.255,16
Impôts et précomptes dus ou versés .....	9135	162.902,87
Excédent de versements d'impôts ou de précomptes porté à l'actif .....	9136	158.647,71
Suppléments d'impôts estimés .....	9137	
<b>Impôts sur le résultat d'exercices antérieurs</b> .....	9138	31,20
Suppléments d'impôts dus ou versés .....	9139	31,20
Suppléments d'impôts estimés ou provisionnés .....	9140	

Codes	Exercice
9134	4.255,16
9135	162.902,87
9136	158.647,71
9137	
9138	31,20
9139	31,20
9140	
	5.117.888,12
	68.330,98

**Principales sources de disparités entre le bénéfice avant impôts, exprimé dans les comptes, et le bénéfice taxable estimé**

DNA  
Diminution du début des réserves

Exercice

**Incidence des résultats non récurrents sur le montant des impôts sur le résultat de l'exercice****Sources de latences fiscales**

Latences actives  
  Pertes fiscales cumulées, déductibles des bénéfices taxables ultérieurs .....

Autres latences actives  
  RDT

Latences passives .....

Ventilation des latences passives

Codes	Exercice
9141	15.612.399,01
9142	11.956.303,92
	3.656.095,09
9144	

**TAXES SUR LA VALEUR AJOUTÉE ET IMPÔTS À CHARGE DE TIERS****Taxes sur la valeur ajoutée, portées en compte**

A l'entreprise (déductibles) .....

Par l'entreprise .....

**Montants retenus à charge de tiers, au titre de**

Précompte professionnel .....

Précompte mobilier .....

Codes	Exercice	Exercice précédent
9145	9.020.851,95	6.620.653,98
9146	11.759.356,67	8.687.021,22
9147	546.721,53	640.841,57
9148	2.289.621,95	1.701.225,64

**DROITS ET ENGAGEMENTS HORS BILAN**

**GARANTIES PERSONNELLES CONSTITUÉES OU IRRÉVOCABLEMENT PROMISES PAR L'ENTREPRISE POUR SÛRETÉ DE DETTES OU D'ENGAGEMENTS DE TIERS** .....

**Dont**

- Effets de commerce en circulation endossés par l'entreprise .....
- Effets de commerce en circulation tirés ou avalisés par l'entreprise .....
- Montant maximum à concurrence duquel d'autres engagements de tiers sont garantis par l'entreprise .....

**GARANTIES RÉELLES**

**Garanties réelles constituées ou irrévocablement promises par l'entreprise sur ses actifs propres pour sûreté de dettes et engagements de l'entreprise**

Hypothèques

- Valeur comptable des immeubles grevés .....
- Montant de l'inscription .....
- Gages sur fonds de commerce - Montant de l'inscription .....
- Gages sur d'autres actifs - Valeur comptable des actifs gagés .....
- Sûretés constituées sur actifs futurs - Montant des actifs en cause .....

**Garanties réelles constituées ou irrévocablement promises par l'entreprise sur ses actifs propres pour sûreté de dettes et engagements de tiers**

Hypothèques

- Valeur comptable des immeubles grevés .....
- Montant de l'inscription .....
- Gages sur fonds de commerce - Montant de l'inscription .....
- Gages sur d'autres actifs - Valeur comptable des actifs gagés .....
- Sûretés constituées sur actifs futurs - Montant des actifs en cause .....

Codes	Exercice
9149	
9150	
9151	
9153	
9161	10.858.641,50
9171	17.525.000,00
9181	
9191	38.058.838,19
9201	
9162	
9172	
9182	
9192	
9202	

**BIENS ET VALEURS DÉTENUS PAR DES TIERS EN LEUR NOM MAIS AUX RISQUES ET PROFITS DE L'ENTREPRISE, S'ILS NE SONT PAS PORTÉS AU BILAN**

**ENGAGEMENTS IMPORTANTS D'ACQUISITION D'IMMOBILISATIONS**

**ENGAGEMENTS IMPORTANTS DE CESSION D'IMMOBILISATIONS**

**MARCHÉ À TERME**

- Marchandises achetées (à recevoir) .....
- Marchandises vendues (à livrer) .....
- Devises achetées (à recevoir) .....
- Devises vendues (à livrer) .....

Codes	Exercice
9213	
9214	
9215	
9216	

**DROITS ET ENGAGEMENTS HORS BILAN**

**ENGAGEMENTS RÉSULTANT DE GARANTIES TECHNIQUES ATTACHÉES À DES VENTES OU PRESTATIONS DÉJÀ EFFECTUÉES**

	Exercice
Caution crédit filiales	14.353.000,00
Convention d'emphytéose avec Alco Building: 2018 à 2056: 38 x 9.914€	37.673,20
Garanties reçues	343.870,00
Prix complémentaire Victor	3.500.000,00
Garantie EG:	20.088.200,00
Garantie de marchand de bien	1.762.135,00
Garantie BNPP Charges d'Urbanisme UP Site	1.375.300,00
Convenant bancaire: les fonds propres consolidés doivent être supérieurs à	95.000.000,00
Garanties LB	42.837.000,00

**MONTANT, NATURE ET FORME DES LITIGES ET AUTRES ENGAGEMENTS IMPORTANTS**

Exercice

**RÉGIMES COMPLÉMENTAIRES DE PENSION DE RETRAITE OU DE SURVIE INSTAURÉS AU PROFIT DU PERSONNEL OU DES DIRIGEANTS**

**Description succincte**

Assurance de groupe souscrite chez AXA

**Mesures prises pour en couvrir la charge**

Assurance groupe

**PENSIONS DONT LE SERVICE INCOMBE À L'ENTREPRISE ELLE-MÊME**

**Montant estimé des engagements résultant, pour l'entreprise, de prestations déjà effectuées .....**

Bases et méthodes de cette estimation

Code	Exercice
9220	

**NATURE ET IMPACT FINANCIER DES ÉVÈNEMENTS SIGNIFICATIFS POSTÉRIEURS À LA DATE DE CLÔTURE, non pris en compte dans le bilan ou le compte de résultats**

Exercice

**ENGAGEMENTS D'ACHAT OU DE VENTE DONT LA SOCIÉTÉ DISPOSE COMME ÉMETTEUR D'OPTIONS DE VENTE OU D'ACHAT**

Exercice

**DROITS ET ENGAGEMENTS HORS BILAN**

**NATURE, OBJECTIF COMMERCIAL ET CONSÉQUENCES FINANCIÈRES DES OPÉRATIONS NON INSCRITES AU BILAN**

A condition que les risques ou les avantages découlant de ces opérations soient significatifs et dans la mesure où la divulgation des risques ou avantages soit nécessaire pour l'appréciation de la situation financière de la société

Exercice

**AUTRES DROITS ET ENGAGEMENTS HORS BILAN (dont ceux non susceptibles d'être quantifiés)**

Exercice

**RELATIONS AVEC LES ENTREPRISES LIÉES, LES ENTREPRISES ASSOCIÉES ET LES AUTRES  
ENTREPRISES AVEC LESQUELLES IL EXISTE UN LIEN DE PARTICIPATION**

	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>ENTREPRISES LIÉES</b>			
<b>Immobilisations financières</b> .....	(280/1)	424.055.133,63	353.030.419,81
Participations .....	(280)	169.420.926,85	148.155.767,29
Créances subordonnées .....	9271		
Autres créances .....	9281	254.634.206,78	204.874.652,52
<b>Créances</b> .....	9291	99.002,68	261.737,26
A plus d'un an .....	9301		
A un an au plus .....	9311	99.002,68	261.737,26
<b>Placements de trésorerie</b> .....	9321		
Actions .....	9331		
Créances .....	9341		
<b>Dettes</b> .....	9351	9.000,00	30.000,00
A plus d'un an .....	9361		
A un an au plus .....	9371	9.000,00	30.000,00
<b>Garanties personnelles et réelles</b>			
Constituées ou irrévocablement promises par l'entreprise pour sûreté de dettes ou d'engagements d'entreprises liées .....	9381	14.353.000,00	14.798.000,00
Constituées ou irrévocablement promises par des entreprises liées pour sûreté de dettes ou d'engagements de l'entreprise .....	9391		
<b>Autres engagements financiers significatifs</b> .....	9401		
<b>Résultats financiers</b>			
Produits des immobilisations financières .....	9421	4.414.064,38	2.139.580,62
Produits des actifs circulants .....	9431		
Autres produits financiers .....	9441		
Charges des dettes .....	9461	388.042,68	262.685,54
Autres charges financières .....	9471		
<b>Cessions d'actifs immobilisés</b>			
Plus-values réalisées .....	9481	15.753,73	10.351.612,62
Moins-values réalisées .....	9491		

**RELATIONS AVEC LES ENTREPRISES LIÉES, LES ENTREPRISES ASSOCIÉES ET LES AUTRES ENTREPRISES AVEC LESQUELLES IL EXISTE UN LIEN DE PARTICIPATION**

	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>ENTREPRISES ASSOCIÉES</b>			
<b>Immobilisations financières</b> .....	9253		
Participations .....	9263		
Créances subordonnées .....	9273		
Autres créances .....	9283		
<b>Créances</b> .....	9293		
A plus d'un an .....	9303		
A un an au plus .....	9313		
<b>Dettes</b> .....	9353		
A plus d'un an .....	9363		
A un an au plus .....	9373		
<b>Garanties personnelles et réelles</b>			
Constituées ou irrévocablement promises par l'entreprise pour sûreté de dettes ou d'engagements d'entreprises associées .....	9383		
Constituées ou irrévocablement promises par des entreprises associées pour sûreté de dettes ou d'engagements de l'entreprise .....	9393		
<b>Autres engagements financiers significatifs</b> .....	9403		
<b>AUTRES ENTREPRISES AVEC UN LIEN DE PARTICIPATION</b>			
<b>Immobilisations financières</b> .....	9252		
Participations .....	9262		
Créances subordonnées .....	9272		
Autres créances .....	9282		
<b>Créances</b> .....	9292		
A plus d'un an .....	9302		
A un an au plus .....	9312		
<b>Dettes</b> .....	9352		
A plus d'un an .....	9362		
A un an au plus .....	9372		

**TRANSACTIONS AVEC DES PARTIES LIÉES EFFECTUÉES DANS DES CONDITIONS AUTRES QUE CELLES DU MARCHÉ**

Mention de telles transactions, si elles sont significatives, y compris le montant et indication de la nature des rapports avec la partie liée, ainsi que toute autre information sur les transactions qui serait nécessaire pour obtenir une meilleure compréhension de la position financière de la société

Néant

Exercice

**RELATIONS FINANCIÈRES AVEC**

**LES ADMINISTRATEURS ET GÉRANTS, LES PERSONNES PHYSIQUES OU MORALES QUI CONTRÔLENT DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT L'ENTREPRISE SANS ÊTRE LIÉES À CELLE-CI OU LES AUTRES ENTREPRISES CONTRÔLÉES DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT PAR CES PERSONNES**

**Créances sur les personnes précitées** .....

Conditions principales des créances, taux d'intérêt, durée, montants éventuellement remboursés, annulés ou auxquels il a été renoncé

**Garanties constituées en leur faveur** .....

**Autres engagements significatifs souscrits en leur faveur** .....

**Rémunérations directes et indirectes et pensions attribuées, à charge du compte de résultats, pour autant que cette mention ne porte pas à titre exclusif ou principal sur la situation d'une seule personne identifiable**

Aux administrateurs et gérants .....

Aux anciens administrateurs et anciens gérants .....

Codes	Exercice
9500	
9501	
9502	
9503	316.000,00
9504	

**LE OU LES COMMISSAIRE(S) ET LES PERSONNES AVEC LESQUELLES IL EST LIÉ (ILS SONT LIÉS)**

**Emoluments du (des) commissaire(s)** .....

**Emoluments pour prestations exceptionnelles ou missions particulières accomplies au sein de la société par le(s) commissaire(s)**

Autres missions d'attestation .....

Missions de conseils fiscaux .....

Autres missions extérieures à la mission révisoriale .....

**Emoluments pour prestations exceptionnelles ou missions particulières accomplies au sein de la société par des personnes avec lesquelles le ou les commissaire(s) est lié (sont liés)**

Autres missions d'attestation .....

Missions de conseils fiscaux .....

Autres missions extérieures à la mission révisoriale .....

Codes	Exercice
9505	45.410,61
95061	6.000,00
95062	
95063	
95081	
95082	
95083	

**Mentions en application de l'article 133, paragraphe 6 du Code des sociétés**

**DÉCLARATION RELATIVE AUX COMPTES CONSOLIDÉS****INFORMATIONS À COMPLÉTER PAR LES ENTREPRISES SOUMISES AUX DISPOSITIONS DU CODE DES SOCIÉTÉS RELATIVES AUX COMPTES CONSOLIDÉS**

L'entreprise établit et publie des comptes consolidés et un rapport consolidé de gestion \*

~~L'entreprise n'établit pas de comptes consolidés ni de rapport consolidé de gestion, parce qu'elle en est exemptée pour la (les) raison(s) suivante(s) \*~~

~~L'entreprise et ses filiales ne dépassent pas, sur base consolidée, plus d'une des limites visées à l'article 16 du Code des sociétés \*~~

~~L'entreprise ne possède que des entreprises filiales qui, eu égard à l'évaluation du patrimoine consolidé, de la position financière consolidée ou du résultat consolidé, ne présentent, tant individuellement que collectivement, qu'un intérêt négligeable? (article 110 du Code des sociétés)~~

~~L'entreprise est elle-même filiale d'une entreprise mère qui établit et publie des comptes consolidés dans lesquels ses comptes annuels sont intégrés par consolidation \*~~

Nom, adresse complète du siège et, s'il s'agit d'une entreprise de droit belge, numéro d'entreprise de l'(des) entreprise(s) mère(s) et indication si cette (ces) entreprise(s) mère(s) établit (établissent) et publie(nt) des comptes consolidés dans lesquels ses comptes annuels sont intégrés par consolidation \*\*:

Si l'(les) entreprise(s) mère(s) est (sont) de droit étranger, lieu où les comptes consolidés dont question ci-avant peuvent être obtenus \*\*:

---

\* Biffer la mention inutile.

\*\* Si les comptes de l'entreprise sont consolidés à plusieurs niveaux, les renseignements sont donnés d'une part, pour l'ensemble le plus grand et d'autre part, pour l'ensemble le plus petit d'entreprises dont l'entreprise fait partie en tant que filiale et pour lequel des comptes consolidés sont établis et publiés.

## RÈGLES D'ÉVALUATION

### REGIME COMPLEMENTAIRE DE PENSION

Le régime complémentaire de pension de retraite ou de survie, dont bénéficient les membres du personnel employé et les dirigeants de l'entreprise, conformément à un règlement d'assurance de groupe ayant reçu l'approbation du Ministère des Affaires Economiques, comporte :

- en cas de vie à l'âge normal de la retraite :

l'octroi de capitaux ou d'une rente viagère éventuellement réversible suivant la technique "objectif à atteindre", établis sur base de la rémunération annuelle, éventuellement plafonnée, et du nombre d'années de service à prester au sein de la Société jusqu'à l'âge normal de la pension ;

- en cas de décès avant l'âge normal de la retraite d'un assuré :

l'octroi de capitaux ou de rentes aux bénéficiaires, calculés sur base de la rémunération annuelle éventuellement plafonnée, en tenant compte de l'état-civil et des charges de famille de l'assuré.

Les couvertures précitées sont assurées moyennant des cotisations personnelles et patronales.

### REGLES D'EVALUATION

#### Frais d'établissement

Sont intégralement amortis dans l'exercice où ils sont enregistrés.

#### Immobilisations incorporelles

Elles sont portées à l'actif du bilan à leur valeur d'acquisition et les amortissements sont pratiqués sur base de la méthode linéaire aux taux fiscalement admis.

#### Immobilisations corporelles

Elles sont portées à l'actif du bilan à leur prix d'acquisition ou à leur valeur d'apport.

Les amortissements sur les immobilisations significatives sont pratiqués sur base de la méthode linéaire aux taux fiscalement admis.

Les immobilisations accessoires telles que remplacement de mobilier et petit matériel de bureau sont amorties intégralement dans l'exercice d'acquisition.

#### Immobilisations financières : participations et autres titres en portefeuille

En règle générale, nos participations restent évaluées à leur valeur d'acquisition, compte tenu des montants restant à libérer, valeur éventuellement modifiée par les réductions de valeur et ou les revalorisations opérées au cours des exercices antérieurs. Il est toutefois dérogé à cette règle si cette valeur estimée actuellement est inférieure de manière durable à la valeur déterminée comme dit ci-avant.

Dans ce cas, une réduction égale à la moins-value observée est enregistrée.

Une reprise de réduction de valeur est affectée lorsqu'une plus-value durable est observée sur les titres qui auront fait l'objet d'une telle réduction.

La valeur estimative est fixée objectivement pour chaque titre individuellement sur base de l'un ou l'autre des éléments ci-après :

- valeur boursière (lorsque celle-ci est significative) ;
- valeur de souscription (pour les acquisitions récentes) ;
- valeur de l'actif net comptable sur base du dernier bilan publié (\*) ;
- valeur d'indemnisation revendiquée ou prévue dans les négociations en cours lorsqu'il s'agit de titres d'entreprises zairianisées ;
- autres informations en notre possession permettant notamment d'estimer les risques pour aléas divers ;
- valeur de réalisation.

Pour les participations dans les sociétés étrangères, la conversion en EUR se fait au taux de change de fin d'exercice.

(\*) Critère le plus couramment utilisé.

La méthode d'évaluation ainsi retenue pour chaque titre sera employée d'exercice en exercice, sauf si l'évolution des circonstances nous amène à opter pour une autre méthode. En ce cas, une mention spéciale en est faite dans l'annexe.

#### Stocks

Les immeubles acquis ou construits en vue de leur revente sont comptabilisés parmi les stocks. Ils sont évalués à leur coût de revient.

Ce coût de revient s'obtient en ajoutant au prix d'acquisition des matières premières, des matières consommables et des fournitures, les coûts de fabrication directs. Il n'inclut pas les coûts indirects tels que les charges financières, les primes d'assurance, les taxes et charges d'urbanisme.

Des réductions de valeur sont opérées en fonction du genre d'activités.

#### Créances et autres débiteurs

Inscrits à leur valeur d'origine.

Les règles d'évaluation des monnaies étrangères leur sont applicables (voir ci-après).

Des réductions de valeur sont opérées dans le cas où la valeur estimée de réalisation est inférieure au montant de la créance initiale ainsi que dans le cas de créances sur actifs nationalisés dont le remboursement n'a pas encore fait l'objet d'un règlement.

La valorisation des litiges et garanties est établie en fonction des critères de récupération.

N.B. Cette règle d'évaluation a été modifiée par le Conseil d'Administration du 14.01.1993 en ce qui concerne les créances sur actifs nationalisés.

Cette modification a eu pour conséquence l'enregistrement d'une réduction de valeur sur actifs circulants de 8,3 millions de BEF ou de 205,75 millions EUR à titre indicatif.

#### Valeurs disponibles

Elles sont reprises à leur valeur nominale.

#### Dettes

Elles sont reprises à leur valeur nominale.

#### Remarque générale :

En ce qui concerne les créances et autres débiteurs, les valeurs disponibles et les dettes libellées en devises, les valeurs définies ci-dessus sont converties en EUR aux taux de change de fin d'exercice.

#### ESTIMATION ALEATOIRE DES RISQUES PREVISIBLES

Néant

**AUTRES DOCUMENTS À DÉPOSER  
EN VERTU DU CODE DES SOCIÉTÉS****RAPPORT DE GESTION****RAPPORT DE GESTION**

à l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires du 27 avril 2018

Mesdames, Messieurs,

Nous avons l'honneur de vous présenter le rapport de gestion du 107<sup>ème</sup> exercice social de votre société et de soumettre à votre approbation les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2017 ainsi que nos propositions de répartition bénéficiaire.

Le résultat net consolidé 2017 s'élève à 22,18 millions d'euros contre 20,38 millions d'euros en 2016.

**Produits des activités ordinaires et résultat consolidé**

**Les produits des activités ordinaires** s'établissent à 220,43 millions d'euros, en hausse de 63,60 millions d'euros par rapport à 2016. Ils comprennent principalement : (a) le revenu dégagé par les cessions des immeubles A, B et D du projet Vaci Greens à Budapest (€ 130,32 M), (b) les dernières tranches du projet de bureaux Port du Bon Dieu (Namur) livré à la Banque (€ 11,21 M), (c) les revenus liés aux ventes des appartements des projets Palatium à Bruxelles (€ 21,74 M), Au Fil des Grands Prés à Mons (€ 13,76 M), UP-site à Bruxelles (€ 8,10 M), Les Brasseries de Neudorf à Luxembourg (€ 7,34 M), et The One à Bruxelles (€ 5,88 M) ainsi que (d) les revenus locatifs des immeubles Hermès Business Campus (Bucarest) et Nysdam (La Hulpe) pour 9,75 millions d'euros.

**Les autres produits opérationnels** (€ 8,56 M) comprennent principalement les refacturations de charges locatives et frais divers des immeubles en location (€ 5,33 M) ainsi que la plus-value dégagée sur la cession de la participation Senior Island (projet City Dox) en fonction de l'état d'avancement de la construction de la maison de repos (€ 1,76 M).

**Le résultat opérationnel** s'élève à 35,38 millions d'euros influencé majoritairement par la vente des immeubles A, B et D du projet Vaci Greens (Budapest ; € 24,68 M), par la contribution du projet de bureaux Port du Bon Dieu livré à la Banque (Namur ; € 2,27 M) ainsi que par les ventes d'appartements des divers projets résidentiels dont principalement Palatium (Bruxelles), Au Fil des Grands Prés (Mons) et City Dox (Anderlecht) pour respectivement € 3,95 M, € 2,63 M, et € 1,1 M.

Les revenus locatifs nets de charges des immeubles HBC (Bucarest ; € 8,42 M) et Nysdam (La Hulpe ; € 0,66 M) ainsi que la vente de la participation Senior Island à Anderlecht (projet City Dox ; € 1,78 M) apportent une contribution complémentaire au résultat.

**Le résultat financier net** s'établit à -10,37 millions d'euros contre -9,42 millions d'euros en 2016. La hausse des charges financières nettes s'explique principalement par l'augmentation de l'endettement net moyen d'ATENOR.

**Impôts sur le résultat** : Le montant de ce poste s'élève à 2,48 millions d'euros (contre € 5,41 M en 2016). Ce poste reprend tant les impôts sociaux que les impôts différés actifs et passifs liés à l'évolution de la commercialisation des projets cités plus haut.

Tenant compte de ce qui précède, **le résultat net** part de groupe de l'exercice s'élève donc à 22,18 millions d'euros comparé à 20,38 millions d'euros en 2016.

**Bilan consolidé**

**Les capitaux propres consolidés** s'élèvent à 149,64 millions d'euros contre 139,39 millions au 31 décembre 2016, soit une hausse de 7,3%.

Au 31 décembre 2017, l'endettement consolidé net s'établit à 329,00 millions d'euros à comparer à un endettement consolidé net de 305,08 millions d'euros au 31 décembre 2016.

L'endettement consolidé se décompose d'une part, en un endettement à long terme à hauteur de 198,68 millions d'euros et d'autre part, en un endettement à court terme de 178,45 millions d'euros. La trésorerie disponible s'élève à 48,13 millions d'euros contre 145,40 millions d'euros à fin 2016.

Les « Immeubles destinés à la vente » classés en « **Stocks** » représentent les projets immobiliers en portefeuille et en cours de développement. Ce poste s'élève à 443,97 millions d'euros, en progression de 14,76 millions d'euros par rapport au 31 décembre 2016 (429,21 millions d'euros).

Cette variation résulte principalement (a) des acquisitions des terrains des projets Bords de Seine 1 (Paris), Arena Business Campus (Budapest), @Expo (Bucarest), Au Fil des Grands Prés (phase 2 à Mons) ainsi que des immeubles VDAB et COS (projet Realex) pour un total de 53,81 millions d'euros, (b) de la poursuite des travaux des projets The One et City Dox (Bruxelles) pour 29,53 millions d'euros et (c) de la vente des immeubles A, B et D du projet Vaci Greens, de l'immeuble CBC à Namur, et des cessions des appartements des projets

**AUTRES DOCUMENTS À DÉPOSER  
EN VERTU DU CODE DES SOCIÉTÉS****RAPPORT DE GESTION**

Palatium, UP-site, Au Fil des Grands Prés et Les Brasseries de Neudorf qui viennent réduire le stock à hauteur de 75,95 millions d'euros. Le solde de ce poste se répartit sur les autres projets en développement.

**Actions propres**

Suite aux diverses opérations d'acquisitions et de cessions d'actions réalisées durant l'année 2017, ATENOR s.a. détient, au 31 décembre 2017, 35.195 actions propres (à comparer à 11.308 au 31 décembre 2016). Bien que la politique de la société ne soit pas à proprement parler un rachat systématique d'actions propres, ATENOR saisit toute opportunité de rachat eu égard à la valeur de l'action et à la situation confortable de trésorerie.

Le nombre d'actions ATENOR détenues au 31 décembre 2017 par la filiale Atenor Group Investments s'élève à 163.427 (situation inchangée par rapport à décembre 2016).

**Projets en Portefeuille**

L'ensemble des projets a connu une évolution favorable au cours de l'année 2017. Cette année encore, nous soulignerons la diversité des sources de résultats, conséquence de la diversification fonctionnelle et géographique de nos activités.

A la suite des dernières transactions, le portefeuille compte actuellement 18 projets en développement pour un total de l'ordre de 800.000 m<sup>2</sup>.

**THE ONE – Quartier Européen, rue de la Loi, Bruxelles (29.000 m<sup>2</sup> de bureaux, 9.000 m<sup>2</sup> de logements)**

Les travaux de construction se poursuivent en vue d'une réception provisoire fin 2018. Cet immeuble est la première réalisation concrète du Plan Urbain Loi, vaste refonte urbanistique du quartier européen mené par le gouvernement de la Région bruxelloise.

Sur le plan commercial, 53% des appartements ainsi que les deux commerces du rez sont déjà vendus (hors réservations).

La location des surfaces de bureaux s'est concrétisée par la signature d'un premier bail avec un gestionnaire d'espaces co-working portant sur 4.000 m<sup>2</sup>.

Le recours au Conseil d'Etat introduit par des associations bien connues contre le RRUZ amènera certainement les autorités délivrantes à réaliser les études d'incidence qui semblent être requises.

**REALEX [90% ATENOR] – Quartier Européen, entre les rues de la Loi et de Lalaing, Bruxelles (minimum 54.000 m<sup>2</sup> de bureaux)**

L'appel à projet de la part des institutions européennes portant sur l'acquisition d'un Centre de Conférences de l'ordre de 24.000 m<sup>2</sup> hors sol a été publié le 20 décembre dernier, enclenchant ainsi la préparation du dossier de candidature pour un dépôt le 23 mars prochain. Un dialogue compétitif s'installera ensuite sur une période de près de 18 mois.

En parallèle, et vu les différentes opportunités, plusieurs scénarios alternatifs sont à l'étude avec les auteurs de projet afin d'intégrer dans une nouvelle demande de permis l'assiette des deux immeubles adjacents récemment acquis.

**PALATIUM – Quartier Louise, à côté du palais de justice, Bruxelles (14.000 m<sup>2</sup> mixte)**

Les travaux de redéveloppement entamés fin 2015 ont été finalisés et réceptionnés et les appartements livrés novembre 2017 et janvier 2018. Sur le plan commercial, il ne reste plus que 2 appartements (sur 152) à vendre, illustrant le succès de ce projet.

**CITY DOX – Zone du Canal, quai de Biestebroek, Anderlecht (de l'ordre de 165.000 m<sup>2</sup> mixte)**

Les travaux de construction et la commercialisation de la première phase portant sur la construction de 93 logements (dont 32% sont vendus), de 8.500 m<sup>2</sup> de services intégrés aux entreprises (SIE), de 71 unités de résidence-services (dont 15% sont vendus) et d'une maison de repos, soit 39.500 m<sup>2</sup> au total se poursuivent en vue d'une livraison dans le courant de l'année 2018.

Pour rappel, la filiale réalisant la maison de repos a fait l'objet d'un engagement de cession en décembre 2015 à un investisseur institutionnel ; la marge est dégagée au fur et à mesure de la construction.

Par ailleurs, l'instruction de la demande de permis de lotir portant sur la deuxième phase du projet, essentiellement à caractère résidentiel, introduite en mai 2016 suit toujours son cours. Le PPAS dans lequel il s'inscrit a été promulgué. Cette deuxième phase englobe le marché de promotion lancé par Citydev.Brussels et remporté par ATENOR ; il porte sur 16.393 m<sup>2</sup> de logements dont 12.471 m<sup>2</sup> destinés à du logement conventionné, projet pour lequel le permis est attendu prochainement.

**VICTOR [50% ATENOR] – Quartier du Midi, face à la Gare du Midi, Bruxelles (109.500 m<sup>2</sup> mixte)**

Le schéma directeur du quartier Midi devrait recevoir force réglementaire sur base des dispositions prévues dans le nouveau COBAT, récemment adopté par le Parlement Bruxellois (Élaboration d'un Plan Directeur de Développement : PAD). Les études dans le cadre de ce PAD sont en cours. A la suggestion de l'autorité

**AUTRES DOCUMENTS À DÉPOSER  
EN VERTU DU CODE DES SOCIÉTÉS****RAPPORT DE GESTION**

délimitante, ATENOR étudiera, une fois le cadre urbanistique arrêté, le lancement d'un concours d'architecture intégrant les derniers paramètres repris dans le schéma directeur. A l'issue de ce concours, et parallèlement à l'instruction urbanistique du PAD, les demandes de permis d'urbanisme et d'environnement seront déposées dans les meilleurs délais, en vue d'une réalisation du projet Victor, comme indiqué dans le programme du Gouvernement.

**LES BERGES DE L'ARGENTINE – La Hulpe (projet résidentiel et de bureaux de l'ordre de 26.000 m<sup>2</sup>)**

Les travaux de rénovation des bureaux à front de rue (phase 1 – 4.000 m<sup>2</sup>) se poursuivent pour une livraison à l'automne 2018. Les contacts quant à la location/vente ont été lancés.

A la demande de la commune, ATENOR a revu le projet en vue d'introduire la demande de permis dans les meilleurs délais.

**LE NYSDAM – La Hulpe (immeuble de bureaux de 15.600 m<sup>2</sup>)**

Suite aux dernières signatures de contrats de bail, le taux de location de l'immeuble (qui génère un revenu locatif annuel brut de € 1,2 M) affiche désormais plus de 90%. Seuls 1.200 m<sup>2</sup> restent disponibles à la location.

**AU FIL DES GRANDS PRÉS – Quartier de la galerie commerciale « Les Grands Prés », Mons (de l'ordre de 75.000 m<sup>2</sup> mixte)**

Les six premiers blocs de la première phase (202 logements au total) sont tous (pré)vendus ; les quatre premiers ont été réceptionnés, dont le quatrième en février dernier ; les deux autres sont en cours de construction.

Suite à l'obtention du permis pour deux nouveaux blocs (64 logements) en octobre 2017, la commercialisation de ces 7 et 8<sup>èmes</sup> blocs de logements affiche déjà un taux de prévente de 72% avant la construction qui doit démarrer sous peu.

Par ailleurs, la demande de permis d'urbanisation englobant les autres parcelles (phase 2) du projet et reliant la galerie commerciale à la nouvelle gare est en attente d'approbation par le Conseil Communal. A terme, il permettra le développement de plusieurs centaines de logements, de commerces de proximité et de bureaux. Dès obtention, des demandes de permis d'urbanisme pour des bureaux et un premier bloc de logements seront déposées.

**LA SUCRERIE – Ath (183 logements, 3 commerces, 1 crèche, soit 20.000 m<sup>2</sup>)**

Les quatre premiers blocs ont été réceptionnés. A ce jour, 73% des 91 appartements sont vendus.

La construction du 5<sup>ème</sup> bloc (35 logements), démarrée en décembre 2016, suit son cours pour une livraison prévue à l'été 2018.

**LES BRASSERIES DE NEUDORF – Luxembourg-ville (87 logements, 12 commerces, soit 11.500 m<sup>2</sup>)**

Les levées de remarques et autres travaux mineurs se terminent, avec comme date butoir le 30 avril 2018 suite à l'accord négocié avec l'Entreprise Générale.

Les contacts sont en cours pour la vente des 3 surfaces commerciales restantes.

**NAOS [55% ATENOR] – Belval, Grand-Duché de Luxembourg (immeuble de bureaux et commerces – 14.000 m<sup>2</sup>)**

Les travaux de construction se sont poursuivis conformément au planning, le gros-œuvre en sous-sol étant à ce jour finalisé. La location du solde des surfaces (49%) a été lancée fin 2017 à la suite de la signature de baux avec les sociétés d'informatique Arns et de conseil, d'audit, et de services comptables A<sup>3</sup>T.

**TWIST (EX LOT 46) – Site de Belval, Grand-Duché de Luxembourg (immeuble de bureaux, logements et commerces – 14.300 m<sup>2</sup>)**

Ce projet rebaptisé « Twist » concerne le développement d'un immeuble mixte de 14.300 m<sup>2</sup> sur un terrain de 28,8 ares comprenant des surfaces de bureaux, de logements et de commerces acquis à la suite d'un concours remporté par ATENOR. Les discussions avec les autorités locales sont en cours en vue de l'introduction d'un Plan d'Aménagement Particulier (PAP) dont l'obtention devrait se situer avant la fin de l'année.

**BUZZCITY (EX LEUDELANGE A) – Leudelange, Grand-Duché de Luxembourg (immeuble de bureaux – 16.000 m<sup>2</sup>)**

Via sa filiale luxembourgeoise, ATENOR a, en novembre dernier, signé un compromis portant sur l'acquisition d'un terrain de près de 1,3 ha situé dans la zone « Am Bann » de Leudelange. Ce projet baptisé « BuzzCity » concerne le développement d'un ensemble de bureaux de l'ordre de 16.000 m<sup>2</sup> potentiellement phasable. L'introduction du permis d'urbanisme sera faite à la fin mars en vue d'une obtention au cours du 3<sup>ème</sup> trimestre 2018, ce qui permettra de finaliser l'acte d'acquisition et de lancer la construction.

**BORDS DE SEINE 1 [99% ATENOR] – Bezons (Paris) – (34.000 m<sup>2</sup> de bureaux)**

Un nouveau permis portant sur 34.000 m<sup>2</sup> a été délivré en février 2018 permettant d'optimiser l'aspect développement durable du bâtiment. L'intention est de lancer la construction mi-2018, après la phase de recours et dans un marché de bureaux Péri-Défense très actif.

**AUTRES DOCUMENTS À DÉPOSER  
EN VERTU DU CODE DES SOCIÉTÉS**

## RAPPORT DE GESTION

### **VACI GREENS – Vaci Corridor, Budapest (130.500 m<sup>2</sup> de bureaux)**

Après avoir cédé au cours du premier semestre 2017 les immeubles A et B de Vaci Greens, ATENOR a vendu fin octobre l'immeuble Vaci Greens D en état futur d'achèvement. La réception de cet immeuble a eu lieu en janvier 2018 permettant à son principal locataire Unilever de s'installer.

En parallèle, et dans le cadre des garanties locatives données aux acheteurs des immeubles, de nouveaux contrats de bail ont été conclus pour ces mêmes immeubles A, B et D portant leur taux d'occupation respectivement à 97%, 95% et 53% entraînant un impact positif additionnel sur les résultats 2017.

Quant au développement des derniers blocs (E et F) du campus (45.000 m<sup>2</sup>), une demande de permis d'urbanisme a été introduite en mars, l'objectif étant une entame des travaux avant l'été 2018.

### **ARENA BUSINESS CAMPUS (ABC, EX HUNGARIA 30) – Boulevard Hungària, Budapest (75.500 m<sup>2</sup> de bureaux)**

Le site de 19.000 m<sup>2</sup> acquis en août dernier permet la construction d'un campus de 4 bâtiments de bureaux totalisant environ 75.500 m<sup>2</sup> à développer par phases. Le permis pour le premier bâtiment a été déposé en mars de sorte que la construction pourrait débuter dans le courant de 2018.

D'une manière générale, les perspectives économiques demeurent favorables et continuent à influencer positivement le marché de la location de bureaux et de l'investissement.

### **HERMES BUSINESS CAMPUS – Boulevard D. Pompeiu, Bucarest (73.180 m<sup>2</sup> de bureaux)**

A ce jour, les trois immeubles (72.000 m<sup>2</sup>) sont totalement loués, les derniers espaces faisant encore l'objet de travaux d'aménagement pour les locataires s'installant par phases.

Des démarches sont entreprises pour la vente de ces immeubles dans un marché à l'investissement de plus en plus actif.

### **DACIA ONE – Intersection Calea Victoria et Boulevard Dacia, CBD, Bucarest (15.000 m<sup>2</sup> de bureaux)**

Un premier permis pour la restauration du bâtiment classé a été obtenu et les travaux de rénovation sont en cours. Une demande de permis portant sur la totalité des 15.800 m<sup>2</sup> de bureaux sera introduite dans le cadre d'un PUZ (Plan Urbanistique Zonal) dans les prochains mois.

Le marché locatif a déjà manifesté son intérêt pour ce projet idéalement situé.

### **@EXPO – Avenue Expozitiei, Bucarest (44.000 m<sup>2</sup> de bureaux)**

ATENOR, via sa filiale roumaine, a finalisé l'acquisition d'un nouveau site à Bucarest. Celui-ci est situé au nord-ouest de la ville, dans le quartier d'affaires (Expozitiei/Piata Presei Libere) du centre d'exposition Romexpo. Il permettra le développement d'un ensemble de bureaux d'environ 44.000 m<sup>2</sup> démontrant une nouvelle fois la volonté d'ATENOR de poursuivre le développement de projets immobiliers innovants dans un marché immobilier roumain porteur. Une première demande de permis sera introduite au premier semestre 2018.

### **Instruments financiers**

Les informations relatives à l'utilisation d'instruments financiers dérivés sont données dans le rapport financier annuel.

### **Stock Option Plans**

En date du 24 mars 2017, ATENOR a émis un plan d'options sur actions (SOP 2017) de la filiale dénommée Atenor Group Investments (AGI). Les options émises sur cette filiale bénéficient aux membres du Comité Exécutif, au personnel et aux prestataires de services d'ATENOR.

Ce SOP 2017 sera exerçable durant les trois périodes suivantes : du 9 au 31 mars 2020, du 8 au 31 mars 2021 et du 8 au 31 mars 2022.

Le 8 mars 2017, le Conseil d'Administration, sur proposition du Comité de rémunération, a distribué 980 options sur actions Atenor Group Participations (AGP) conformément à la politique de rémunération décrite dans la partie « Corporate Governance » du rapport annuel financier 2016 (page 63).

### **Autres informations**

La société n'a ni succursale, ni activité en R&D.

### **Application des Normes Comptables Internationales (IFRS).**

Les informations financières de l'exercice 2017 sont arrêtées et présentées conformément aux normes IFRS telles qu'adoptées dans l'Union Européenne. Le rapport financier annuel est mis à disposition des actionnaires. Il fait partie intégrante du présent rapport de gestion.

**AUTRES DOCUMENTS À DÉPOSER  
EN VERTU DU CODE DES SOCIÉTÉS**

## RAPPORT DE GESTION

### ***Affectation bénéficiaire (Résultats statutaires d'ATENOR s.a.)***

Les comptes annuels statutaires de la s.a. ATENOR font apparaître une perte sociale de l'exercice de € 6.531.310,53.

En dehors des opérations reflétées dans les comptes consolidés, le résultat 2017 s'explique principalement par les ventes des logements des projets Palatium (Bruxelles), Au Fil des Grands Prés (Mons), La Sucrierie (Ath), par les cessions d'emphytéoses liées au projet UP-site, par la prise en charge des frais généraux et de structure ainsi que les charges financières principalement liées aux emprunts obligataires et au programme EMTN.

Votre Conseil vous propose d'approuver les comptes annuels au 31 décembre 2017 et d'affecter le bénéfice social de l'exercice d'ATENOR s.a. comme suit :

Perte de l'exercice à affecter	€	-6.531.310,53
Bénéfice reporté de l'exercice précédent	€	30.095.635,89
<b>Bénéfice à affecter</b>	<b>€</b>	<b>23.564.325,36</b>
Tantièmes	€	316.000,00
Affectation à la réserve légale	€	138.274,42
Rémunération du capital *	€	11.644.349,60
<b>Bénéfice à reporter</b>	<b>€</b>	<b>11.465.701,34</b>

\* Suspension du droit au dividende des actions propres détenues par ATENOR s.a. (au nombre de 32.831 à la date du 16.02.2018), sous réserve de l'approbation de l'Assemblée Générale

### ***Proposition de dividende***

Le Conseil d'Administration proposera à l'Assemblée Générale du 27 avril 2018 le versement, au titre de l'exercice 2017, d'un dividende brut de 2,08 euros par action (+ 2%), soit un dividende net de précompte (30 %) de 1,456 euro par titre.

Sous réserve d'approbation par l'Assemblée Générale, le dividende sera mis en paiement à partir du 3 mai 2018<sup>(\*)</sup>.

- Date de détachement : 30 avril 2018
- Date de l'arrêté : 2 mai 2018
- Date de paiement : 3 mai 2018

<sup>(\*)</sup> à l'exception des actions propres dont le droit au dividende sera suspendu

### ***Déclaration de Gouvernance d'Entreprise***

En ce qui concerne la déclaration de gouvernance d'entreprise (comprenant, entre autres, le rapport de rémunération (conformément à l'article 96§3 du C.Soc.), la description des systèmes de contrôle interne, de la gestion des risques et les autres informations réglementaires visées à l'article 34 de l'Arrêté Royal de 14 novembre 2007), référence est faite au corporate governance statement.

Elle fait partie intégrante du présent rapport de gestion et sera également reprise dans son entièreté dans le rapport annuel.

### ***Événements importants survenus depuis la clôture***

- Comme annoncé dans le communiqué du 28 février, ATENOR a signé, au travers de sa nouvelle filiale polonaise, un préaccord visant l'acquisition des droits d'emphytéose portant sur deux immeubles de bureaux d'une surface de 30.500 m<sup>2</sup> offrant un revenu locatif annuel d'environ trois millions d'euros. Ces bureaux connus sous le nom de "University Business Center" sont situés à Varsovie, dans le quartier de Mokotow. Cette nouvelle acquisition renforce la présence d'Atenor en Europe Centrale, zone où la plus forte croissance économique est observée.
- En date du 12 mars 2018, ATENOR émettra un plan d'options sur actions (SOP 2018) de la filiale dénommée Atenor Group Investments (AGI).  
Les options émises sur cette filiale bénéficient aux membres du Comité Exécutif, au personnel et aux prestataires de services d'ATENOR.  
Ce SOP sera exerçable durant les trois périodes suivantes du 8 au 31 mars 2021, du 8 au 31 mars 2022 et du 8 au 31 mars 2023.

Aucun autre événement important depuis le 31 décembre 2017 n'est à signaler.

**AUTRES DOCUMENTS À DÉPOSER  
EN VERTU DU CODE DES SOCIÉTÉS****RAPPORT DE GESTION*****Perspectives pour l'ensemble de l'exercice 2018***

Les marchés immobiliers d'Europe connaissent une évolution favorable portés par la perspective du retour à la croissance.

Par sa présence sur plusieurs marchés en tant qu'acteur majeur, ATENOR devrait bénéficier de l'évolution favorable de ceux-ci. 2018 sera notamment l'année de réception de l'immeuble The One à Bruxelles et de l'installation des premiers locataires. Les immeubles HBC à Bucarest, entièrement loués, seront disponibles à la vente. D'une manière générale, ATENOR saisira toute opportunité de valorisation de son portefeuille diversifié.

Les résultats d'ATENOR s'appuieront également, comme l'année précédente, sur les ventes des projets résidentiels à Bruxelles et en province.

Par ailleurs, l'année 2018 sera marquée par la mise en œuvre (obtention de permis et lancement de construction) de plusieurs projets majeurs en portefeuille.

Enfin, de nouveaux investissements seront envisagés dans le cadre du processus continu d'achat-valorisation-vente de projets correspondant à notre stratégie et notre positionnement international.

Pour autant que les conditions de marché le permettent, Atenor envisage prochainement de faire appel au marché dans le cadre d'une émission obligataire.

ATENOR précisera au fil de l'année, en fonction de l'évolution du portefeuille, les perspectives de l'exercice en cours.

***Principaux risques et incertitudes***

ATENOR a pour activités la réalisation de promotions immobilières, soit en direct, soit au travers de filiales. ATENOR est confrontée aux risques et incertitudes inhérents à cette activité, et notamment à l'évolution de la conjoncture économique mondiale et des marchés dans lesquels les immeubles sont érigés, et à l'évolution des fondamentaux des marchés financiers tels que les taux d'intérêts et le volume de fonds destinés à l'investissement.

Le Conseil d'Administration est attentif à l'analyse et à la gestion des différents risques et incertitudes auxquels ATENOR et ses filiales sont soumises.

Le Conseil d'Administration expose en outre un risque auquel ATENOR reste confrontée :

- La société Com.Realty (Michel Pilette) revendique une commission sur la vente du projet TREBEL conclue avec le Parlement Européen à l'issue d'un appel à projet public. Par jugement du 28 novembre 2016, le Tribunal de Commerce a intégralement rejeté les prétentions de cette société à l'encontre d'ATENOR. Com.Realty a toutefois fait appel du jugement intervenu et la procédure est toujours pendante en appel. ATENOR est d'avis que ces revendications ne sont pas fondées (tel que confirmé par le jugement en première instance) et, en conséquence, n'a constitué aucune provision à ce sujet.

Par ailleurs, les risques suivants sont à présent clôturés :

- Dans le cadre du litige President, un accord transactionnel est intervenu en décembre dernier entre Atenor Luxembourg et l'association momentanée des entrepreneurs Soludec, CIT Blaton et Van Laere. Compte tenu des éléments du dossier et malgré la position jugée solide d'Atenor, le Management a pris la décision de clôturer ce litige avec la volonté de se focaliser sur les défis futurs. L'impact financier net à charge d'ATENOR est de 2,78 millions d'euros.
- Dans le cadre de la construction de l'immeuble PIXEL à Luxembourg (2007), l'association momentanée des entrepreneurs Soludec et CIT Blaton a assigné ATENOR Luxembourg en remboursement des pénalités de retard dont ATENOR avait obtenu le paiement par l'appel aux garanties bancaires (0,54 million d'euros) et en paiement de diverses autres indemnités.

En date du 9 mars 2012, le Tribunal d'Arrondissement de Luxembourg a partiellement fait droit à cette demande, à concurrence de 0,37 million d'euros. Le 24 mai 2012, ATENOR, a fait appel de ce jugement et a provisionné dans les comptes 2012 le montant de 0,37 million d'euros (augmenté des intérêts judiciaires). Les plaidoiries en appel sont intervenues le 8 janvier 2018 et l'arrêt rendu le 7 février 2018 a clôturé le litige dans les limites de la provision enregistrée.

***Administration***

- Votre Conseil vous propose de donner décharge de leur mandat aux administrateurs et au commissaire pour l'exercice clôturé le 31 décembre 2017.
- Sur proposition du Comité de Nomination et de Rémunération, il vous propose également de renouveler pour une période de trois ans le mandat d'administrateur de Messieurs Frank Donck et Philippe Vastapane. Ces mandats qui pourront être rémunérés expireront à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire du 23 avril 2021).

**AUTRES DOCUMENTS À DÉPOSER  
EN VERTU DU CODE DES SOCIÉTÉS****RAPPORT DE GESTION**

- Sur proposition du Comité de Nomination et de Rémunération, il vous propose également le renouvellement des mandats d'Investea sprl (représentée par Madame Emmanuèle Attout) et de MG Praxis sprl (représentée par Madame Michèle Grégoire) en qualité d'Administrateur indépendant. Ces mandats d'une durée de trois ans pourront être rémunérés et arriveront à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire du 23 avril 2021.
- Sur proposition du Comité de Nomination et de Rémunération, il vous propose également la nomination de Monsieur Christian Delaire en qualité d'Administrateur indépendant. Ce mandat d'une durée de trois ans pourra être rémunéré et arrivera à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire du 23 avril 2021. La qualité d'administrateur indépendant est octroyée au motif que Monsieur Delaire satisfait aux critères définis par l'Article 526ter du Code des sociétés, tel que modifié par la loi du 17 décembre 2008.
- Sur proposition du Comité d'Audit, votre Conseil propose de renouveler pour une période de trois ans, le mandat du Commissaire Mazars Reviseurs d'Entreprises srl représentée par Monsieur Xavier Doyen.

A l'issue de la prochaine assemblée générale, les mandats du Prince d'Arenberg, du Baron Bertrand et de Monsieur De Pauw viendront à échéance. Nous tenons à saluer leur implication respective au cours de ces années d'exercice de leur mandat et les remercions d'avoir apporté leur collaboration et leurs compétences au succès d'Atenor. Leur soutien fut précieux dans les différentes étapes du développement d'Atenor.

La Hulpe, le 6 mars 2018

Pour le Conseil d'Administration.

## RAPPORT DES COMMISSAIRES



N° d'entreprise : BE 0403.209.303

**RAPPORT DU COMMISSAIRE A L'ASSEMBLEE GENERALE D'ATENOR SA POUR  
L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2017**

---

Dans le cadre du contrôle légal des comptes annuels d'ATENOR SA (la « société »), nous vous présentons notre rapport du commissaire. Celui-ci inclut notre rapport sur l'audit des comptes annuels ainsi que notre rapport sur les autres obligations légales et réglementaires. Ces rapports constituent un ensemble et sont inséparables.

Nous avons été nommés en tant que commissaire par l'assemblée générale du 25 avril 2015, conformément à la proposition de l'organe de gestion émise sur recommandation du comité d'audit. Notre mandat de commissaire vient à échéance à la date de l'assemblée générale statuant sur les comptes annuels clôturés au 31 décembre 2017. Nous avons exercé le contrôle légal des comptes annuels d'ATENOR SA durant plus de 24 exercices consécutifs.

**Rapport sur l'audit des comptes annuels**

***Opinion sans réserve***

Nous avons procédé au contrôle légal des comptes annuels de la société, comprenant le bilan au 31 décembre 2017, ainsi que le compte de résultats pour l'exercice clos à cette date et l'annexe, dont le total du bilan s'élève à K€ 508.034 et dont le compte de résultats se solde par une perte de l'exercice de K€ 6.531.

À notre avis, ces comptes annuels donnent une image fidèle du patrimoine et de la situation financière de la société au 31 décembre 2017, ainsi que de ses résultats pour l'exercice clos à cette date, conformément au référentiel comptable applicable en Belgique.

***Fondement de l'opinion sans réserve***

Nous avons effectué notre audit selon les Normes internationales d'audit (ISA). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités du commissaire relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport. Nous nous sommes conformés à toutes les exigences déontologiques qui s'appliquent à l'audit des comptes annuels en Belgique, en ce compris celles concernant l'indépendance.

Nous avons obtenu de l'organe de gestion et des préposés de la société, les explications et informations requises pour notre audit.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

AVENUE MARCEL THIRY 77 B 4 - 1200 BRUXELLES  
TEL : +32 (0)2 779 02 02 - FAX : +32 (0)2 779 03 33 - www.mazars.be

MAZARS RÉVISEURS D'ENTREPRISES - SOCIÉTÉ CIVILE SOUS FORME DE SOCIÉTÉ COOPÉRATIVE À RESPONSABILITÉ LIMITÉE  
TVA : BE 0428 837 889 - RPM BRUXELLES - BANQUE : BIC : BBRUBEBB - IBAN : BE44 3630 5388 4045

## RAPPORT DES COMMISSAIRES

 M A Z A R S

N° d'entreprise : BE 0403.209.303

**Points clés de l'audit**

Les points clés de l'audit sont les points qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants lors de l'audit des comptes annuels de la période en cours. Ces points ont été traités dans le contexte de notre audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et lors de la formation de notre opinion sur ceux-ci. Nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces points.

**Reconnaissance des revenus dans la période appropriée**

Référence aux comptes annuels : annexes C6.10, C6.19

***Description du point clé de l'audit***

ATENOR conclut des transactions en matière de promotion immobilière, dans lesquelles les résultats sont reconnus en fonction des engagements contractuels d'une part et à l'achèvement d'autre part.

Les revenus sont reconnus dans la mesure où ils peuvent être considérés comme définitivement acquis, sous déduction de toutes les charges raisonnablement prévisibles liées aux obligations qui restent assumées par ATENOR à l'égard de l'acquéreur, notamment en rapport avec la construction et la commercialisation de l'immeuble.

Nous avons considéré que la reconnaissance des revenus dans la période appropriée constitue un point clé de notre audit en raison des spécificités et du degré variable de complexité de chaque projet de promotion immobilière.

***Façon dont le point clé a été adressé durant l'audit***

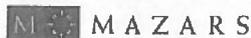
Pour chaque projet de promotion, nos procédures de contrôle ont visé à comprendre la substance de la transaction et à apprécier la conformité du traitement comptable aux règles d'évaluation et aux normes comptables applicables. Plus spécifiquement, le cas échéant sur la base de sondages, nos travaux ont consisté à prendre connaissance des rapports de suivi des comités exécutifs et des fiches financières établies au début de chaque projet, à contrôler les pièces justificatives des estimations budgétaires et des opérations comptables réalisées, à vérifier les documents contractuels de vente, à analyser les écarts entre les données prévisionnelles et les données réelles et à vérifier la détermination de la date d'achèvement.

**Risque de perte de valeur sur des projets non cédés, en cours ou achevés**

Référence aux comptes annuels : annexes C6.10, C6.19

***Description du point clé de l'audit***

Pour les projets et/ou les unités de promotion immobilière non cédés, en cours ou achevés, ATENOR peut être amenée à considérer des pertes de valeur par rapport aux montants comptabilisés en stock ou par rapport aux revenus futurs attendus, en raison des risques inhérents à l'activité de promotion immobilière, notamment l'évolution de la conjoncture économique et des marchés financiers, les délais d'attente des décisions des autorités administratives, les difficultés de commercialisation et les risques liés à l'évolution de la fiscalité directe et indirecte. Les pertes de valeur sont estimées sur la base de la valeur nette de réalisation qui correspond aux prix de vente estimés dans le cadre d'un processus normal de développement d'un projet immobilier, diminué des coûts estimés à terminaison et des coûts estimés nécessaires à la vente.

**RAPPORT DES COMMISSAIRES**

**N° d'entreprise : BE 0403.209.303**

Nous avons considéré que l'identification et l'évaluation du risque de perte de valeur sur des projets non cédés, en cours ou achevés constituent un point clé de notre audit car ces estimations font appel au jugement de la Direction, à la fois pour identifier les projets concernés et pour déterminer le montant des pertes de valeur à prendre en considération.

*Façon dont le point clé a été adressé durant l'audit*

Selon le type d'actif (appartement résidentiel, immeuble de bureaux, terrain), nous avons évalué les estimations comptables et les hypothèses utilisées en les confrontant aux diverses données externes disponibles, telles que l'évolution des prix de vente et de la cadence d'écoulement des unités vendues, les négociations en cours, les éventuels rapports d'expertise, le niveau des revenus locatifs, l'évolution des taux de capitalisation du marché selon les études régulières d'évaluateurs indépendants ou l'évolution des taux de vacance.

**Evaluation des immobilisations financières**

Référence aux comptes annuels : annexes C6.4.1, C6.19

*Description du point clé de l'audit*

Les participations en immobilisations financières, figurant au bilan au 31 décembre 2017 pour un montant net de K€ 169.421 représentent une des rubriques les plus importantes du bilan. Elles sont comptabilisées à leurs coûts d'acquisition et sont dépréciées en cas de moins-value durable, estimée par la Direction sur la base de la situation, de la rentabilité ou des perspectives de la société dans laquelle la participation est détenue.

Nous avons considéré que l'évaluation de ces participations constitue un point clé de notre audit en raison de l'importance de la rubrique et de l'exercice du jugement de la Direction pour l'appréciation, le cas échéant, d'une moins-value durable.

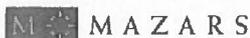
*Façon dont le point clé a été adressé durant l'audit*

Nos travaux ont consisté principalement à comparer la valeur comptable de chaque participation importante à la quote-part des capitaux propres détenue dans l'entité concernée et, en cas d'écart négatif, de vérifier l'appréciation de la Direction sur la base des prévisions de flux de trésorerie et d'exploitation dont nous avons évalué la cohérence par rapport aux informations disponibles et à la réalisation des objectifs passés.

**Responsabilités de l'organe de gestion relatives aux comptes annuels**

L'organe de gestion est responsable de l'établissement des comptes annuels donnant une image fidèle conformément au référentiel comptable applicable en Belgique, ainsi que de la mise en place du contrôle interne qu'il estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à l'organe de gestion d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de fournir, le cas échéant, des informations relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si l'organe de gestion a l'intention de mettre la société en liquidation ou de cesser ses activités ou s'il ne peut envisager une autre solution alternative réaliste.

**RAPPORT DES COMMISSAIRES**

N° d'entreprise : BE 0403.209.303

***Responsabilités du commissaire relatives à l'audit des comptes annuels***

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et d'émettre un rapport du commissaire contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes ISA permettra de toujours détecter toute anomalie significative existante. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes ISA et tout au long de celui-ci, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définissons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et recueillons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous prenons connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la société;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par l'organe de gestion, de même que des informations fournies par ce dernier les concernant ;
- nous concluons quant au caractère approprié de l'application par l'organe de gestion du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants recueillis, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport du commissaire sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants recueillis jusqu'à la date de notre rapport du commissaire. Cependant, des situations ou événements futurs pourraient conduire la société à cesser son exploitation;
- nous apprécions la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des comptes annuels et évaluons si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents d'une manière telle qu'ils en donnent une image fidèle.

Nous communiquons au comité d'audit notamment l'étendue des travaux d'audit et le calendrier de réalisation prévus, ainsi que les constatations importantes découlant de notre audit, y compris toute faiblesse significative dans le contrôle interne.

**RAPPORT DES COMMISSAIRES**

**N° d'entreprise : BE 0403.209.303**

Nous fournissons également au comité d'audit une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles déontologiques pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons, le cas échéant, toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir une incidence sur notre indépendance ainsi que les éventuelles mesures de sauvegarde y relatives.

Parmi les points communiqués au comité d'audit, nous déterminons les points qui ont été les plus importants lors de l'audit des comptes annuels de la période en cours, qui sont de ce fait les points clés de l'audit. Nous décrivons ces points dans notre rapport du commissaire, sauf si la loi ou la réglementation en interdit la publication.

\*

\* \*

**Rapport sur les autres obligations légales et réglementaires*****Responsabilités de l'organe de gestion***

L'organe de gestion est responsable de la préparation et du contenu du rapport de gestion, du respect des dispositions légales et réglementaires applicables à la tenue de la comptabilité ainsi que du respect du Code des sociétés et des statuts de la société.

***Responsabilités du commissaire***

Dans le cadre de notre mandat et conformément à la norme belge complémentaire (Révisée) aux normes internationales d'audit (ISA) applicables en Belgique, notre responsabilité est de vérifier, dans leurs aspects significatifs, le rapport de gestion et le respect de certaines dispositions du Code des sociétés et des statuts, ainsi que de faire rapport sur ces éléments.

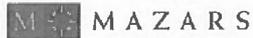
***Aspects relatifs au rapport de gestion***

A notre avis, à l'issue des vérifications spécifiques sur le rapport de gestion, celui-ci concorde avec les comptes annuels pour le même exercice, d'une part, et a été établi conformément aux articles 95 et 96 du Code des sociétés, d'autre part.

Dans le cadre de notre audit des comptes annuels, nous devons également apprécier, en particulier sur la base de notre connaissance acquise lors de l'audit, si le rapport de gestion comporte une anomalie significative, à savoir une information incorrectement formulée ou autrement trompeuse. Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'anomalie significative à vous communiquer. Nous n'exprimons aucune forme d'assurance sur le rapport de gestion.

***Mention relative au bilan social***

Le bilan social, à déposer à la Banque nationale de Belgique conformément à l'article 100, § 1<sup>er</sup>, 6°/2 du Code des sociétés, traite, tant au niveau de la forme qu'au niveau du contenu, des mentions requises par ce Code et ne comprend pas d'incohérences significatives par rapport aux informations dont nous disposons dans le cadre de notre mandat.

**RAPPORT DES COMMISSAIRES**

**N° d'entreprise : BE 0403.209.303**

***Mentions relatives à l'indépendance***

Aucune mission incompatible avec le contrôle légal des comptes annuels telle que prévu par la loi, n'a été effectuée, et notre cabinet de révision et notre réseau sont restés indépendants vis-à-vis de la société au cours de notre mandat.

Les honoraires relatifs aux missions complémentaires compatibles avec le contrôle légal des comptes annuels visées à l'article 134 du Code des sociétés ont correctement été valorisés et ventilés dans l'annexe des comptes annuels.

***Autres mentions***

- Sans préjudice d'aspects formels d'importance mineure, la comptabilité est tenue conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique.
- La répartition des résultats proposée à l'assemblée générale est conforme aux dispositions légales et statutaires.
- Nous n'avons pas à vous signaler d'opération conclue ou de décision prise en violation des statuts ou du Code des sociétés.
- Le présent rapport est conforme au contenu de notre rapport complémentaire destiné au comité d'audit visé à l'article 11 du règlement (UE) n° 537/2014.

Bruxelles, le 8 mars 2018

MAZARS RÉVISEURS D'ENTREPRISES SCRL  
Commissaire  
représentée par

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'X. DOYEN', written over a horizontal line.

Xavier DOYEN

**BILAN SOCIAL**

Numéros des commissions paritaires dont dépend l'entreprise:

**ETAT DES PERSONNES OCCUPÉES****TRAVAILLEURS POUR LESQUELS L'ENTREPRISE A INTRODUIT UNE DÉCLARATION DIMONA OU QUI SONT INSCRITS AU REGISTRE GÉNÉRAL DU PERSONNEL**

<b>Au cours de l'exercice</b>	Codes	Total	1. Hommes	2. Femmes
<b>Nombre moyen de travailleurs</b>				
Temps plein .....	1001	16,3	3,7	12,6
Temps partiel .....	1002	1,6	0,4	1,2
Total en équivalents temps plein (ETP) .....	1003	17,7	4,0	13,7
<b>Nombre d'heures effectivement prestées</b>				
Temps plein .....	1011	27.462	6.337	21.125
Temps partiel .....	1012	2.103	580	1.523
Total .....	1013	29.565	6.917	22.648
<b>Frais de personnel</b>				
Temps plein .....	1021	1.652.341,74	566.113,90	1.086.227,84
Temps partiel .....	1022	163.564,47		
Total .....	1023	1.815.906,21	634.848,96	1.181.057,25
<b>Montant des avantages accordés en sus du salaire .....</b>	1033	23.390,01	5.667,06	17.722,95

<b>Au cours de l'exercice précédent</b>	Codes	P. Total	1P. Hommes	2P. Femmes
Nombre moyen de travailleurs en ETP .....	1003	17,6	4,1	13,5
Nombre d'heures effectivement prestées .....	1013	30.767	7.190	23.577
Frais de personnel .....	1023	2.306.088,35	658.707,28	1.647.381,07
Montant des avantages accordés en sus du salaire .....	1033	24.784,56	5.973,06	18.811,50

**TRAVAILLEURS POUR LESQUELS L'ENTREPRISE A INTRODUIT UNE DÉCLARATION DIMONA OU QUI SONT INSCRITS AU REGISTRE GÉNÉRAL DU PERSONNEL (suite)**

	Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
<b>A la date de clôture de l'exercice</b>				
<b>Nombre de travailleurs</b> .....	105	17	2	18,7
<b>Par type de contrat de travail</b>				
Contrat à durée indéterminée .....	110	17	2	18,7
Contrat à durée déterminée .....	111			
Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini .....	112			
Contrat de remplacement .....	113			
<b>Par sexe et niveau d'études</b>				
Hommes .....	120	4		4,0
de niveau primaire .....	1200			
de niveau secondaire .....	1201			
de niveau supérieur non universitaire .....	1202	1		1,0
de niveau universitaire .....	1203	3		3,0
Femmes .....	121	13	2	14,7
de niveau primaire .....	1210			
de niveau secondaire .....	1211	8	1	8,9
de niveau supérieur non universitaire .....	1212	3	1	3,8
de niveau universitaire .....	1213	2		2,0
<b>Par catégorie professionnelle</b>				
Personnel de direction .....	130			
Employés .....	134	17	2	18,7
Ouvriers .....	132			
Autres .....	133			

**PERSONNEL INTÉRIMAIRE ET PERSONNES MISES À LA DISPOSITION DE L'ENTREPRISE****Au cours de l'exercice**

Nombre moyen de personnes occupées .....

Nombre d'heures effectivement prestées .....

Frais pour l'entreprise .....

Codes	1. Personnel intérimaire	2. Personnes mises à la disposition de l'entreprise
150	0,3	
151	1.835	
152	64.689,63	

**TABLEAU DES MOUVEMENTS DU PERSONNEL AU COURS DE L'EXERCICE****ENTRÉES**

**Nombre de travailleurs pour lesquels l'entreprise a introduit une déclaration DIMONA ou qui ont été inscrits au registre général du personnel au cours de l'exercice**

**Par type de contrat de travail**

Contrat à durée indéterminée .....

Contrat à durée déterminée .....

Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini .....

Contrat de remplacement .....

Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
205	8		8,0
210	2		2,0
211	6		6,0
212			
213			

**SORTIES**

**Nombre de travailleurs dont la date de fin de contrat a été inscrite dans une déclaration DIMONA ou au registre général du personnel au cours de l'exercice** .....

**Par type de contrat de travail**

Contrat à durée indéterminée .....

Contrat à durée déterminée .....

Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini .....

Contrat de remplacement .....

**Par motif de fin de contrat**

Pension .....

Chômage avec complément d'entreprise .....

Licenciement .....

Autre motif .....

Dont: le nombre de personnes qui continuent, au moins à mi-temps, à prester des services au profit de l'entreprise comme indépendants .....

Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
305	6		6,0
310			
311	6		6,0
312			
313			
340			
341			
342			
343	6		6,0
350			

## RENSEIGNEMENTS SUR LES FORMATIONS POUR LES TRAVAILLEURS AU COURS DE L'EXERCICE

	Codes	Hommes	Codes	Femmes
<b>Initiatives en matière de formation professionnelle continue à caractère formel à charge de l'employeur</b>				
Nombre de travailleurs concernés .....	5801	1	5811	4
Nombre d'heures de formation suivies .....	5802	8	5812	23
Coût net pour l'entreprise .....	5803	345,00	5813	1.053,65
dont coût brut directement lié aux formations .....	58031	345,00	58131	1.053,65
dont cotisations payées et versements à des fonds collectifs .....	58032		58132	
dont subventions et autres avantages financiers reçus (à déduire) .....	58033		58133	
<b>Initiatives en matière de formation professionnelle continue à caractère moins formel ou informel à charge de l'employeur</b>				
Nombre de travailleurs concernés .....	5821		5831	
Nombre d'heures de formation suivies .....	5822		5832	
Coût net pour l'entreprise .....	5823		5833	
<b>Initiatives en matière de formation professionnelle initiale à charge de l'employeur</b>				
Nombre de travailleurs concernés .....	5841		5851	
Nombre d'heures de formation suivies .....	5842		5852	
Coût net pour l'entreprise .....	5843		5853	